

Vocation



Enseignant

Éducation et
système éducatif
L'épreuve du CRPE
avec **hachette**
ÉDUCATION

DEVENIR ENSEIGNANT EN 2017-2018

• TITULAIRE, CONTRACTUEL(LE) • AVEC OU SANS MASTER • AVEC OU SANS
CONCOURS : LES DIFFÉRENTS STATUTS ET MODES D'ACCÈS POUR ENSEIGNER

SECTEUR PUBLIC OU PRIVÉ,
ENSEIGNEMENT AGRICOLE...

MAGAZINE
OFFERT EN
PARTENARIAT AVEC



LE MÉTIER D'ENSEIGNANT

- ZOOM SUR LA NOUVELLE GÉNÉRATION DE PROF DES ÉCOLES
- RÉVEILLER LE DÉSIR D'APPRENDRE
- LA PRISE DE DÉCISION EN SITUATION COMPLEXE

LA BOÎTE À OUTILS DU CANDIDAT ET DU NOUVEL ENSEIGNANT

NOTRE SÉLECTION DE SITES POUR PARTAGER ET PROGRESSER

« JE SUIS DEVENUE PROF AVEC LE 3^E CONCOURS »

LE TÉMOIGNAGE D'ÉVA, 35 ANS

Vocation
Service public.fr

N°5 VOCATION ENSEIGNANT 2017-2018

CÉLINE EST ENSEIGNANTE, ELLE PRÉPARE L'AVENIR DE SES ÉLÈVES

MAIS ELLE PRÉPARE AUSSI
L'AVENIR DE SA FILLE



Pour Céline et tous
les agents du secteur public

LIVRET BFM Avenir⁽¹⁾

Offre de bienvenue du 01/03/2017 au 30/04/2017

3%
BRUTS

Pendant 3 mois⁽²⁾, jusqu'à 20 000 € de dépôts

(1) Le Livret BFM Avenir est un compte d'épargne à vue proposé et géré par la Banque Française Mutualiste. (2) Taux nominal annuel brut promotionnel valable 3 mois (soit 6 quinzaines complètes), à compter de la quinzaine suivant la date d'ouverture du livret. Offre réservée à tout client particulier agent du secteur public pour une première ouverture de Livret BFM Avenir effectuée entre le 01/03/2017 et le 30/04/2017, jusqu'à 20 000 € inclus (au-delà de 20 000 € taux nominal annuel de 0,60 %). Les intérêts sont calculés par quinzaine et crédités sur le livret chaque année en janvier, et génèrent eux-mêmes des intérêts. Intérêts versés soumis à l'acompte de 24 % et aux prélèvements sociaux de 15,5 % (sauf dispense du contribuable) puis imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Hors période promotionnelle : taux nominaux annuels bruts de 1,25 % jusqu'à 3 000 € épargnés puis 0,60 % au-delà de ce montant en vigueur au 01/03/2017, susceptibles de variations.

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 113 803 582,50 € - RCS Paris 326 127 784 - Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 08 041 372, ORIAS.fr). Siège social : 56-60, rue de la Glacière - 75013 Paris. Société Générale - S.A. au capital de 1 009 641 917,50 €. RCS Paris 552 120 222. Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 07 022 493, ORIAS.fr). Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris. Crédit Photo : Offset by Shutterstock.



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

Contactez-nous du lundi
au samedi de 9h à 18h

0 821 222 500 Service 0,12 € / min
* prix appel

RETROUVEZ-NOUS SUR BFM.FR ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE



Sommaire



ZOOM SUR LA NOUVELLE GÉNÉRATION DE PROFESSEURS DES ÉCOLES

Leurs parcours, leurs valeurs, leurs motivations, leurs attentes... 4

RÉVEILLER LE DÉSIR D'APPRENDRE

Entretien avec Agnès Baumier-Klarsfeld... 8

COMMENT DEVENIR ENSEIGNANT... 12

Titulaire, contractuel(le), avec ou sans master, avec ou sans concours, les différents statuts et mode d'accès pour enseigner

... DANS LA FILIÈRE AGRICOLE... 15

Avec Jean-Louis Auduc

... DANS LE PRIVÉ... 16

« COMMENT JE SUIS DEVENUE ENSEIGNANTE AVEC LE TROISIÈME CONCOURS »

Le témoignage d'Éva, 35 ans... 18

LA PRISE DE DÉCISION EN SITUATION COMPLEXE

Avec Jean-Pierre Obin... 20

LE RÉSEAU CANOPÉ

Des ressources et des services destinés aux enseignants... 22

LA BOÎTE À OUTILS DU CANDIDAT ET DU NOUVEL ENSEIGNANT

Notre sélection des sites pour s'informer, partager, progresser... 24

ÉDUCATION ET SYSTÈME ÉDUCATIF

Présentation, méthodologie et conseils pour réussir l'épreuve du CRPE... 27

Devenir enseignant, le choix d'une vocation

Dans un environnement marqué par de nombreux bouleversements (réformes sur la formation des enseignants, rythmes scolaires, programmes éducatifs...), les nouveaux enseignants sont amenés à faire face à des enjeux inédits.

Qui sont ces nouveaux profs, quels sont leurs parcours, les valeurs qui les animent, quel regard portent-ils sur leur métier et quelles sont leurs attentes ? Portrait de cette nouvelle génération d'enseignants page 4, pour qui l'épanouissement des enfants est la première fonction de l'école.

Les élèves, eux aussi, ont changé. Comment agir face à des élèves de plus en plus zappeurs, happés par leurs écrans, peu attentifs en classe, peu concentrés ? Agnès Baumier-Klarsfeld a enquêté en France et à l'étranger sur les conditions d'enseignement actuelles. Le livre qu'elle nous présente page 8 fourmille de propositions, de résultats de recherches et d'initiatives locales fructueuses qui pourraient bien faire tâche d'huile.

À l'Éducation nationale comme dans toute la Fonction publique, deux statuts coexistent : selon que vous aurez obtenu un concours ou non, vous serez titulaire ou contractuel(le). La « masterisation » de la formation a rendu plus sélectif l'accès aux concours, mais des voies différentes permettent de donner leur chance à ceux qui n'ont pas les diplômes requis. Le point sur les modes d'accès, avec ou sans concours, en page 12.

La connaissance du système éducatif et de l'éthique professionnelle est essentielle à tout candidat aux concours de l'Éducation nationale, et fait l'objet d'une épreuve spécifique au CRPE. Pour vous y préparer, comprendre ses enjeux et sa méthodologie, voici une présentation détaillée de cette épreuve et les conseils d'experts pour la réussir, page 27.

Tout au long de l'année, suivez l'actualité des recrutements des métiers de l'éducation sur la page [f /vocationenseignant/](https://www.facebook.com/vocationenseignant/)

ou sur le site : www.vocationenseignant.fr

Vocation
Enseignant



Vocation
Enseignant.fr

Vocation Enseignant est un magazine gratuit du **Groupe Vocation Service Public** © Dépôt légal n°5 Février 2017 ISSN 2267-277 X

Directeur de la publication et Editeur : Antoine Ingold Direction artistique : B2O Design scob.o@wanadoo.fr

Publicité, opérations spéciales : Tél. 09 52 31 16 53 - pub@vocationfonctionnaire.fr Impression : SIEP - 77590 Bois le Roi

GVSP Sarl de presse au capital de 15 000 € RCS Melun 507 936 169 Siège social et Rédaction : 53, rue Saint-Merry - 77300 Fontainebleau

Rédaction : Olivier Davon, Florence Leclair, Laure Martin, Pierre Rémond Photos : DR, Fotolia, iStock, 123rf, Pixabay

Remerciements : Jean-Louis Auduc, Agnès Baumier-Klarsfeld, Jean-Pierre Obin, Réseau national des ESPE



Professeurs des écoles : **zoom** sur la nouvelle génération

Dans un contexte de réformes sur la formation des enseignants, sur les rythmes scolaires ou encore sur les programmes éducatifs, la nouvelle génération d'enseignants d'élémentaire et de maternelle est amenée à faire face à des enjeux inédits. Qui sont ces nouveaux professeurs des écoles, quels sont leurs parcours, les valeurs qui les animent, quel regard portent-ils sur leur métier et quelles sont leurs attentes ? Portrait d'une nouvelle génération révélée par la dernière enquête Harris Interactive* sur ce sujet.



LA FORMATION ET LES DÉBUTS DANS LE MÉTIER

Professeur des écoles : un métier-vocation

C'est une constante : une part importante des enseignants du primaire **souhaite enseigner depuis l'enfance ou l'adolescence** et ce métier est choisi, pour quasiment trois enseignants sur quatre, par vocation. Le deuxième moteur puissant de l'attraction pour le métier de professeur des écoles, malgré une baisse importante, reste la volonté de **travailler avec et au contact des enfants**. Les avantages liés au rythme de travail (horaires, vacances, etc.), l'influence de l'environnement social ou familial ou encore la volonté de travailler dans le service public ne sont que très secondaires face au véritable attachement à la profession dont témoignent les jeunes enseignants. L'idée de vocation persiste et se renforce même, alors que le profil des enseignants débutants évolue fortement.

Des enseignants plus diplômés et plus âgés

Les enseignants du primaire prennent aujourd'hui leur premier poste à un âge plus avancé. Logique : le niveau master étant aujourd'hui généralisé au moment du concours, les nouveaux enseignants sont plus diplômés, et naturellement plus âgés. La licence, qui représentait le niveau le plus élevé de diplôme pour 66 % des enseignants débutants en 2001, n'en concerne aujourd'hui

qu'une part négligeable (5 %). C'est donc le master qui constitue aujourd'hui la nouvelle référence, avec 79 % des nouveaux enseignants, contre 5 % en 2001. Mais le nombre d'années universitaires nécessaires ne suffit pas à lui seul à expliquer l'âge plus avancé des enseignants d'élémentaire et de maternelle qui débutent.

En témoigne ainsi la part grandissante (32 % en 2016 contre 15 % en 2001) de ceux ayant choisi le métier de professeur des écoles **suite à une première expérience professionnelle**. Le phénomène des reconversions, quoiqu'il ne soit pas nouveau, est donc en pleine expansion.

Des débuts dans le métier satisfaisants...

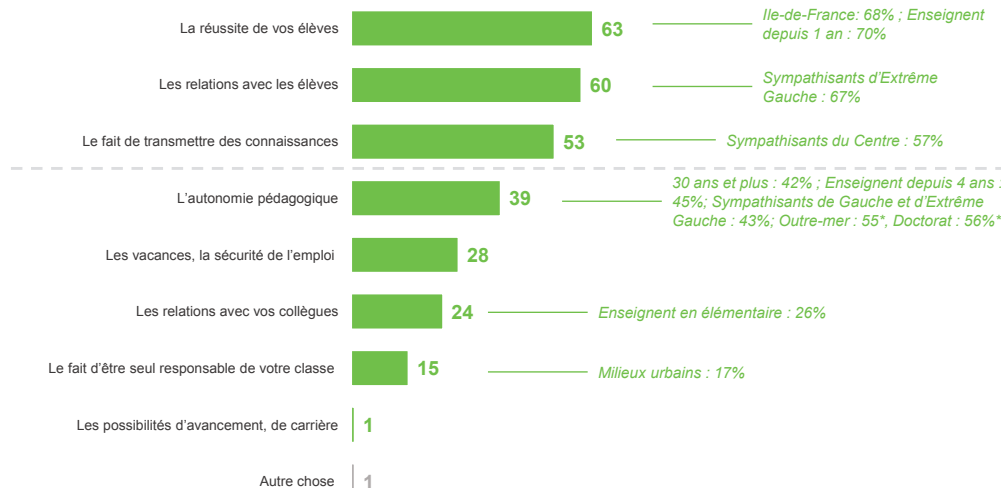
71 % des enseignants se déclarent satisfaits par rapport à ce qu'ils attendaient du métier ! Et leur satisfaction est liée avant tout à ce qui a trait à leurs élèves : leur réussite motive 63 % des jeunes enseignants et plus de la moitié d'entre eux sont heureux de la relation qu'ils construisent et entretiennent avec les enfants et puisent une grande satisfaction dans la transmission de leurs connaissances. Des débuts positifs dans le métier, focalisés avant tout sur leurs élèves : l'idée de métier-vocation se reflète parfaitement dans la satisfaction qu'éprouvent les enseignants débutants. Les avantages plus pragmatiques, centrés sur les conditions de travail – autonomie, vacances, sécurité de l'emploi ou autres – n'arrivent que dans un second temps.

suite page 6 ▶

Pour les jeunes enseignants, les plus grandes satisfactions au quotidien concernent directement leurs élèves, que ce soit leur réussite (63%) la relation entretenue avec eux (60%) ou la transmission de connaissances (53%)

Dans votre vie quotidienne d'enseignant, quelles sont les choses qui vous satisfont le plus ? – Réponses données à l'aide d'une liste, trois réponses possibles

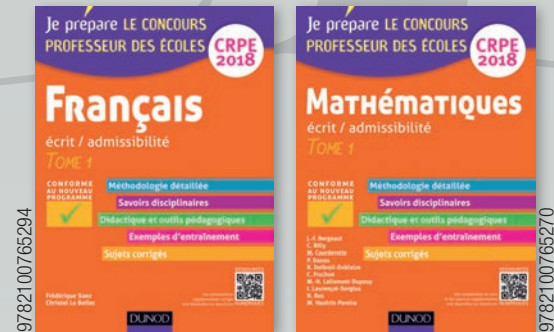
- À tous, en % -



ASSUREZ au CONCOURS PROFESSEUR des ÉCOLES

CRPE
2018

Parutions JUIN



➤ Français tome 2 : 9782100765300

➤ Mathématiques tome 2 : 9782100765287

Parutions AOÛT



Prépas &
Concours

► ... Mais aussi quelques désillusions

Pour autant les déceptions existent aussi ! Elles portent en premier lieu sur les implications de leur vie professionnelle sur leur vie privée (60 %) et sur leur **charge de travail**, plus importante qu'espérée, notamment au niveau du **temps de préparation** nécessaire à l'enseignement. Puis viennent les difficultés liées à l'**hétérogénéité des classes**, l'**échec persistant de certains élèves**, les **moyens matériels** parfois jugés insuffisants, mais aussi les **relations avec l'institution scolaire** - les inspecteurs par exemple - ou encore les **relations avec les parents d'élèves**. En quatrième position des problèmes quotidiens rencontrés par les enseignants débutants sont cités les **comportements violents**. Le problème touche 43 % des jeunes professeurs des écoles, ce qui représente une hausse de 8 points par rapport à 2013 et de 17 points par rapport à 2004. Le phénomène prend donc de plus en plus de place dans le quotidien des enseignants.

Finalement, que manque-t-il aux professeurs des écoles lors de leurs premières années d'enseignement ? Avant tout la vision de la réalité d'une classe et des connaissances pédagogiques. **Nombreux sont ceux qui déplorent de ne pas avoir bénéficié d'un accompagnement pédagogique, d'avoir sous-estimé la charge de travail et de rencontrer des difficultés dans la gestion d'un groupe.**

Une formation jugée insuffisante

Pointée du doigt par 77 % des professeurs des écoles débutants, la formation professionnelle est très largement considérée comme insatisfaisante. Et 79 % des enseignants débutants (la proportion est encore plus forte chez les moins de 30 ans) considèrent que leur formation leur a apporté une réflexion globale sur l'école, plus que des outils ou des méthodes directement utilisables en classe. Il en résulte, au-delà d'un manque de vision de la réalité d'une classe et de connaissances pédagogiques, une grande hétérogénéité sur les méthodes d'enseignement appliquées par les professeurs des écoles débutants.

Ainsi, les jeunes enseignants se montrent partagés concernant leur manière d'enseigner : 57 % cherchent à utiliser des méthodes innovantes, tandis que 40 % font plutôt confiance à des méthodes ayant déjà fait leurs preuves. La part des jeunes enseignants souhaitant utiliser des méthodes innovantes ne cesse d'augmenter face aux méthodes plus traditionnelles, révélant les souhaits d'une génération mûre pour évoluer et en attente d'une formation « nouvelle génération » leur donnant davantage d'armes pédagogiques et managériales.

QUELLE VISION DE L'ÉCOLE ?

À quoi sert l'école ?

L'épanouissement des enfants est la première priorité de l'école mise en avant par les jeunes enseignants et notamment par les femmes et les enseignants de maternelle. Cette volonté est largement en hausse depuis 10 ans.

Au second plan, l'école doit servir à former de futurs citoyens. Si la transmission des connaissances est un motif de satisfaction à leurs yeux, elle n'arrive néanmoins qu'en troisième position dans l'ordre des priorités et elle est de moins en moins mise en avant par les enseignants débutants. Cela révélerait-il une désillusion des jeunes enseignants quant à la capacité de l'école actuelle à transmettre des connaissances ? Toujours est-il que 60 % d'entre eux estiment que la réussite de tous les élèves ne peut pas être atteinte dans l'école d'aujourd'hui.

En revanche, 94 % des jeunes enseignants ont foi dans une école transformée qui selon eux pourrait permettre d'atteindre la réussite de tous les élèves. Pour la majorité des enseignants débutants, l'école reste un moyen d'ascension sociale même s'il n'est plus nécessairement le meilleur. 30 % identifient l'école comme le meilleur moyen d'ascension sociale contre 43 % en 2004. L'école ne serait aujourd'hui, et ce pour la majorité des enseignants débutants, qu'un levier parmi d'autres.

Les causes de l'échec scolaire

Les jeunes enseignants considèrent pour une très large majorité, 83 % en moyenne et 91 % dans les maternelles, que le principal facteur d'échec scolaire au primaire est lié aux **effectifs trop importants dans les classes**. Viennent ensuite la **situation sociale des familles** et l'écart entre les références culturelles des enfants et celles de l'école, particulièrement relevé par les enseignants en REP (réseau d'éducation prioritaire).

L'argument des programmes trop chargés, qui en 2013 représentait pour 51 % des jeunes enseignants l'un des facteurs explicatifs de l'échec scolaire, connaît une baisse significative pour atteindre aujourd'hui 36 %. Un constat intéressant, faisant suite à la récente réforme des programmes qui les a sensiblement allégés. Par ailleurs, les jeunes enseignants demeurent partagés concernant le recentrage de l'enseignement sur les fondamentaux, 51 % se situant en désaccord avec ce principe, contre 48 % s'y déclarant favorables afin d'éviter l'échec scolaire.

Parallèlement, du point de vue de 82 % des enseignants, la réforme des rythmes scolaires est un échec dans sa mise en œuvre. Échec particulièrement ressenti en Île-de-France et dans les milieux urbains. Le mécontentement est également majoritaire (76 %) s'agissant des APC (activités pédagogiques complémentaires).

ET L'AVENIR DANS TOUT ÇA ?

L'avenir de l'école...

Première priorité : diminuer les effectifs dans les classes. 83 % des jeunes enseignants le réclament, et ce pourcentage atteint 90 % pour les enseignants de maternelle. Ensuite, **doter les écoles de plus de maîtres que de classes**, ce qui permettrait une meilleure prise en charge des élèves en difficulté et la possibilité d'alterner petits et grands groupes d'enseignement. 97 % des jeunes enseignants accordent une importance particulière au travail en équipe dont la proportion semble s'accroître au fil des ans et ainsi satisfaire une majorité d'enseignants.

... et de ses enseignants

À la question : « Personnellement, que souhaiteriez-vous faire dans 15 ans ? », seuls 33 % des jeunes enseignants répondent « la même chose qu'aujourd'hui ». Quant aux autres ? Ils confirment pour la plupart leur intérêt pour l'univers scolaire, en déclarant souhaiter devenir enseignant spécialisé, formateur, directeur d'école ou professeur de collège ou de lycée... Seulement 14 % des sondés affichent une volonté de changer franchement de métier.

Alors que l'école et le métier d'enseignant connaissent des évolutions parfois difficiles, ces souhaits qu'expriment les jeunes enseignants sur leur propre avenir assoient le fait que ce métier reste pour une grande majorité une vocation et apporte au quotidien la satisfaction qui leur permet de se projeter positivement dans cette carrière. Pour l'avenir, les attentes qu'ils expriment, principalement en matière de formation, constituent néanmoins un défi important alors que l'attitude à l'égard des institutions évolue chez les enseignants débutants comme dans le reste de la société française.

***Enquête Harris Interactive pour SNUipp.**
Consultation réalisée en ligne du 19 mai au 13 juin 2016. Échantillon de 1 639 professeurs des écoles ayant cinq ans ou moins d'ancienneté, à partir d'un fichier de contacts fourni par le SNUipp. ■

C'est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ?



- 32... 33... c'est bon ils sont tous là... Et entiers.

- J'ai un collègue qui en a perdu un une fois...

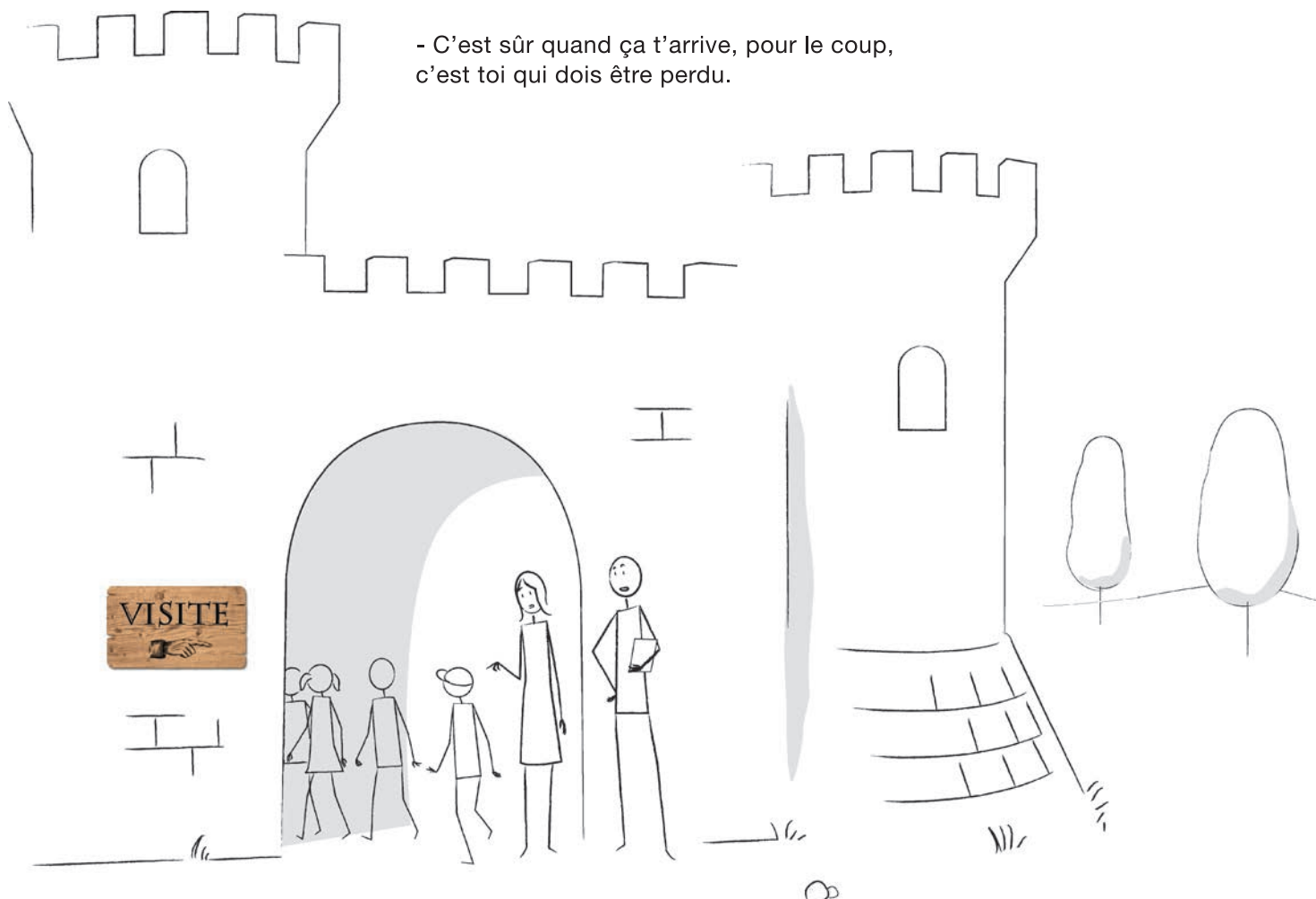
Ils l'ont retrouvé mais je te dis pas, les parents ont porté plainte.

Là, t'es content d'être à la MAIF.

- Pourquoi ?

- Ben, ils connaissent bien notre quotidien et dans ce genre de cas, ils t'aident. Aussi bien juridiquement que moralement.

- C'est sûr quand ça t'arrive, pour le coup, c'est toi qui dois être perdu.



MÉTIER S DE L'ÉDUCATION.

Assurez vos risques professionnels pour **39,50 €** par an (tarif 2017).

L'Offre Métiers de l'Éducation garantit vos responsabilités, vos droits, vos dommages corporels en cas d'agression, d'accident, de mise en cause. Vous bénéficiez en plus du soutien de proximité de notre partenaire, les **Autonomes de Solidarité Laïques**.

Pour plus d'informations : maif.fr/offreeducation. On a tout à gagner à se faire confiance.



assureur militant

Réveiller le désir d'apprendre

Comment agir face à des générations d'élèves de plus en plus zappeurs, happés par leurs écrans, peu attentifs en classe, peu concentrés ?

Dans son livre « Réveiller le désir d'apprendre » (Albin Michel, 2016), Agnès Baumier-Klarsfeld interroge les conditions d'enseignement actuelles. Le livre fourmille de propositions, de résultats de recherches et d'initiatives locales fructueuses qui pourraient faire tâche d'huile.



Les élèves ont changé. Leur attention n'est plus celle des générations précédentes. On a l'impression qu'ils zappent sans arrêt d'un sujet à un autre. Dans votre livre, vous donnez aux enseignants des pistes pour les aider à soutenir cette attention si volatile. Pouvez-vous donner quelques exemples ?

Beaucoup d'élèves font leurs devoirs devant la télévision ou de plus en plus en répondant en continu à leurs messages. On peut les aider à prendre conscience des conséquences de ces pratiques pour eux si banales grâce à une vidéo disponible en ligne. Dans cette séquence réalisée à l'initiative de deux chercheurs de Harvard, on voit des joueurs de basket dribbler et se faire des passes. Les spectateurs sont invités à compter ces passes, puis on leur demande s'ils ont remarqué quelque chose de particulier. Une infime minorité a vu passer dans le champ un individu déguisé en gorille. Les autres, qui se concentraient sur le nombre de passes, n'ont rien perçu...

Cette vidéo dite du « gorille invisible » montre que quasiment personne n'arrive à faire deux choses à la fois de manière efficace, en l'occurrence compter et regarder l'ensemble de la scène. C'est un très bon outil pour enclencher une discussion plus large avec des collégiens voire des lycéens sur la manière dont fonctionne l'attention chez chacun. La fondation La Main à la pâte a réalisé un dossier sur l'attitude des élèves face aux écrans qui peut aussi inspirer beaucoup de professeurs des écoles. <https://www.youtube.com/watch?v=vJG698U2Mvo>

Y a-t-il des méthodes reconnues comme efficaces pour favoriser la concentration ?

Adèle Diamond, chercheuse à l'Université de Colombie-Britannique au Canada, a consacré l'essentiel de ses recherches à ce sujet crucial. Elle démontre que l'attention peut s'améliorer de manière importante si on la travaille, même si chacun a au départ des aptitudes différentes. Que dit-elle ? Attention ! Le cortex préfrontal, lieu clé du contrôle cérébral, est une zone très vulnérable, vite perturbée par le stress, le manque de sommeil ou une mauvaise forme physique.

Pour renforcer la concentration, elle préconise des activités spécifiques qui ont montré leur pouvoir en la matière : la danse, par exemple, ou le yoga, les arts martiaux, la pratique d'un instrument de musique... Des informations qui peuvent intéresser les élèves, mais

également les parents et les responsables d'établissement. On sait aujourd'hui que quelques minutes de méditation quotidienne améliorent considérablement la concentration.

Adèle Diamond met en évidence également l'impact du jeu, du « faire semblant » dans le développement de la concentration chez les jeunes enfants. Depuis près de vingt-cinq ans, des écoles maternelles américaines ont permis d'augmenter sensiblement la réussite ultérieure de leurs élèves grâce à un programme baptisé « Tools of the mind », basé sur ces principes. <http://www.devcogneuro.com/Publications/LaRecherche.pdf>

Vous mettez en regard dans votre livre des témoignages d'élèves et des analyses de chercheurs qui décortiquent leurs perceptions, leurs réactions face à la difficulté lorsqu'ils apprennent. Que nous dévoilent-ils de ces élèves de 2017 ?

Un des premiers constats est l'importance des relations entre élèves. La plupart des jeunes interrogés sur la manière dont ils vivent l'école nous ont parlé d'abord de l'atmosphère de leur classe, de leurs liens avec leurs copains, du fait qu'ils ne levaient pas le doigt s'ils ne se sentaient pas en confiance, s'ils avaient peur d'être moqués. En réalité, on sait aujourd'hui que des interactions détendues « catalysent » les apprentissages, que les échanges sont tout sauf une perte de temps, qu'on apprend difficilement tout seul.



Les Canadiens, dont le système éducatif est un des meilleurs du monde, font travailler leurs élèves en petits groupes une grande partie de leur scolarité, y compris pour des apprentissages très classiques. Tout l'art du professeur dans ce contexte est d'apparier les enfants de manière harmonieuse et de réguler leurs collaborations. Le chercheur Robert Slavin a beaucoup étudié ces pratiques pédagogiques et montré leur grande efficacité quand elles sont maîtrisées.

Une recherche que je cite souligne les progrès étonnants réalisés par des enfants à qui l'on demande juste de travailler trois demi-heures chaque semaine avec un coéquipier, en jouant alternativement le rôle d'élève et d'enseignant. http://www.oecd-ilibrary.org/fr/education/comment-apprend-on/l-apprentissage-cooperatif_9789264086944-9-fr

Travailler à plusieurs serait plus motivant, est-ce la clé des apprentissages réussis ?

Beaucoup d'élèves que nous avons rencontrés s'interrogent aussi sur le sens de ce qu'on leur apprend. En particulier quand ils ont des difficultés. À quoi cela sert-il vraiment ? N'est-ce pas totalement inutile ? Ces questions sont de bonnes questions, mais il faut savoir les interpréter. Il ne s'agit pas le plus souvent d'une interrogation sur l'utilité pratique du savoir. Ils ont surtout besoin de sentir une continuité entre le système scolaire et leur univers familial et familial, d'établir des liens avec des questionnements personnels.

De nombreuses initiatives permettent de donner ainsi sens aux savoirs scolaires. Une directrice de maternelle lyonnaise, Catherine Delattre-Hurtig, a écrit un livre très pratique sur les manières de faire alliance avec les parents de milieux éloignés de l'école.

L'association Synlab, dans un autre registre, propose de mener avec les enfants de classes élémentaires des actions pour améliorer la vie dans leur communauté. Ces projets très motivants les amènent à écrire, lire, calculer, et donc vouloir progresser dans ces apprentissages fondamentaux. <http://www.syn-lab.fr/Batisseurs-de-possibles>

Le programme de formation des enseignants « Teaching mysteries », promu par l'Union européenne, fait lui le pari de capter l'attention des élèves en leur faisant visionner des vidéos qui les étonnent, les interpellent et les amènent ensuite à vouloir comprendre les lois physiques et mathématiques qui régissent notre univers. <http://www.mysterynet.com/learn/>

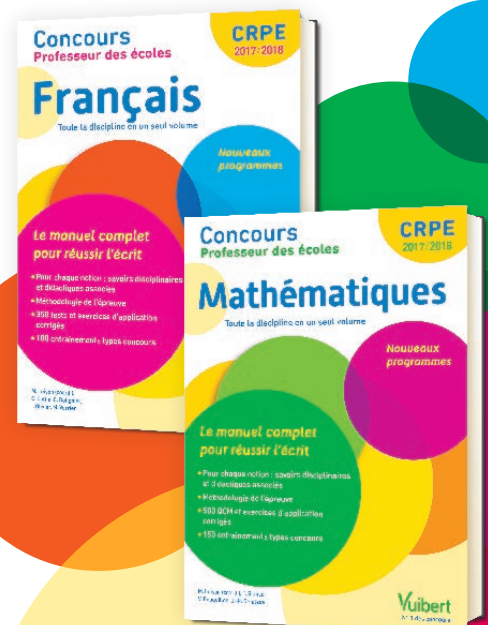
Vous parlez aussi beaucoup de l'importance de la confiance en eux des élèves et de leur besoin de se sentir autonomes...

J'ai été frappée par le rôle majeur des projections. Les élèves, s'ils pensent qu'ils ne peuvent pas réussir, cessent de se mobiliser et finissent effectivement souvent par échouer. Le « phénomène Pygmalion » est incroyablement puissant.

suite page 10 ►

CRPE 2017

Les manuels complets pour réussir l'écrit





Quand le professeur y croit, qu'il montre sa confiance, l'élève se donne à fond. S'il se sent remis en cause, la plupart du temps, il rentre dans sa coquille ou bien sous-performe en raison juste de son stress.

On a prouvé que les filles, qui, en France, ont tendance à sous-estimer leurs capacités en maths, réussissent mieux un exercice de géométrie si on leur dit que c'est du dessin que si elles le font en cours de maths ! Surnoter des élèves qui manquent de confiance en eux est parfois une bonne stratégie en début d'année. Permettre aux élèves de retravailler une copie pour l'améliorer est aussi une technique fructueuse. Dans tous les cas, susciter chez les élèves une réflexion régulière sur leurs stratégies d'apprentissage est très utile. Ainsi, une mauvaise note incite à remettre en cause ses méthodes et non ses capacités.

Veiller à donner aux jeunes une impression de relative autonomie est aussi essentiel. Y parvenir tout en respectant des programmes obligatoires est, je le concède, un défi, mais on peut souvent laisser de petits choix aux élèves et cette marge de manœuvre fait la différence. Très souvent, en cas de difficultés, on a par ailleurs tendance à accroître le contrôle. Or, moins les élèves ont de prise sur ce qu'ils font, moins ils s'engagent. Un très grand nombre d'élèves

décrochent après une orientation subie, parce qu'ils ne se sentent pas pris en compte comme individus.

L'équilibre entre bienveillance et exigence n'est pas facile à trouver ! Où est la limite entre bienveillance et laxisme ?

L'idée n'est certainement pas de féliciter tout le monde y compris les élèves qui ne travaillent pas suffisamment. La politique d'encouragement systématique, très pratiquée aux États-Unis, n'apporte pas de bons résultats.

L'important est que les élèves comprennent ce que j'appelle l'effet de l'effort, qu'ils sachent à quel point le cerveau est plastique, que, lorsqu'ils étudient, qu'ils se donnent du mal, le cerveau se modifie physiquement, que de nouvelles connexions se créent et qu'ils deviennent ainsi « plus intelligents ». Carole Dweck, célèbre professeur de psychologie, a montré que l'enseignement de la plasticité cérébrale pouvait provoquer chez les jeunes en difficulté une véritable prise de conscience de leurs possibilités et engendrer des progrès considérables, en particulier chez les élèves issus de minorités qui souffrent d'une mauvaise image d'eux-mêmes.

L'utilisation de jeux interactifs est par ailleurs très utile. L'élève reçoit en continu des feedback. Il sait s'il a appris ou non, peut recommencer, s'entraîner pour améliorer son score.

En même temps, il n'est pas jugé par un adulte, n'a pas peur d'être mis en cause. Ce sont des environnements bienveillants et non laxistes très efficaces pour la mémorisation. Il y a un effort considérable à faire dans ce domaine pour que les professeurs connaissent les logiciels les mieux conçus pour leurs élèves et sachent en tirer parti.

Dans le cadre de mon enquête, j'ai fait un reportage au Danemark, pays européen leader en matière d'utilisation des technologies dans un cadre scolaire, j'ai été frappée des possibilités offertes à des coûts très limités.

On attend beaucoup des technologies numériques. N'en attend-on pas trop ?

Les grands plans d'équipement successifs des établissements n'ont pas permis d'obtenir des résultats extraordinaires...

La question de l'équipement est une vraie question mais si les enseignants ne sont pas mieux formés qu'ils ne le sont aujourd'hui, les usages resteront limités. On ne se lance pas en classe avec des outils qu'on maîtrise à moitié. La prise de risque est trop importante. Or, il existe de nombreux outils gratuits, assez faciles à mettre en œuvre, dont j'ai vu l'usage au Danemark, et qui changent la classe sans engendrer de surtravail pour les enseignants. J'en donne de nombreux exemples dans mon livre. ■

**LA BANQUE
DU MONDE
DE L'ÉDUCATION**



Crédit photos : plainpicture/Fancy Images/Maskot/OJO.



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR DES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Créé il y a plus d'un demi-siècle par des enseignants pour leurs collègues, le CME reste fidèle à ses fondements mutualistes. Il place depuis toujours le client-sociétaire au centre de ses préoccupations. Ainsi chaque client a la possibilité de souscrire une part sociale qui le rend sociétaire. Et chaque sociétaire est copropriétaire de son CME. C'est ce qui lui donne le droit d'élire ses représentants bénévoles aux instances de décisions lors de l'Assemblée générale et ainsi d'être acteur des grandes orientations de sa banque.

Crédit  Mutuel
Enseignant

Titulaire, contractuel, avec ou sans master : les différents statuts et modes d'accès du métier d'enseignant

À l'Éducation nationale comme dans toute la Fonction publique, deux statuts coexistent : selon qu'il a obtenu un concours ou non, un enseignant est titulaire ou contractuel. La « masterisation » de la formation a rendu plus difficile l'accès aux concours, mais des voies différentes permettent de donner leur chance à ceux qui n'ont pas les diplômes requis. Le point sur les différents moyens de devenir enseignant.

DEVENIR ENSEIGNANT SUR CONCOURS

Réussir un concours de l'enseignement permet de devenir titulaire et de bénéficier des avantages du statut de fonctionnaire. Depuis la rentrée 2013, il est nécessaire d'être inscrit dans un master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) pour s'y présenter, et donc d'avoir obtenu au préalable une licence, sauf dans certains cas particuliers.

QUEL MASTER POUR QUEL CONCOURS ?

Le master MEEF « Premier degré » prépare au concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) et assure leur formation : ceux-ci enseignent ensuite en école primaire (maternelle et élémentaire).

Le master MEEF « Second degré » prépare aux concours de recrutement des professeurs des collèges et lycées et assure leur formation. On distingue :

- Le CAPES (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré), pour enseigner dans les collèges et les lycées généraux.
- Le CAPEPS (certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive), pour enseigner l'EPS dans les collèges et les lycées.
- Le CAPET (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique), pour enseigner dans les lycées technologiques.

- Le CAPLP (concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel), pour enseigner dans les lycées professionnels.

Le master MEEF « Encadrement éducatif » prépare au concours de recrutement des conseillers principaux d'éducation (CPE) et assure leur formation : ils exercent ensuite dans les collèges et les lycées.

Le master MEEF « Pratiques et ingénierie de la formation » assure la formation aux métiers du secteur de la formation (approches pédagogiques pour le numérique, formation et ingénierie de formation pour des publics spécialisés, etc.) permettant ensuite d'exercer dans une entreprise privée ou un organisme public.

Des concours équivalents sont organisés dans des conditions similaires pour le recrutement des professeurs de l'enseignement privé. Les inscriptions ont lieu en juillet mais certaines ESPE organisent une préinscription dès le printemps. Pour toute information sur les masters MEEF et les concours de l'enseignement, rapprochez-vous de l'ESPE de votre académie ([liste détaillée sur vocationenseignant.fr](#)).

DEVENIR ENSEIGNANT TITULAIRE APRÈS UNE LICENCE OU UNE VALIDATION D'ACQUIS

Pour vous inscrire dans un de ces masters MEEF et aux concours de l'enseignement, la condition est d'être titulaire d'une licence.

Si vous n'en avez pas (et que vous ne pouvez pas être exonéré de diplôme ni vous présenter au troisième concours, voir plus bas) mais que vous êtes en congé de formation, en recherche d'emploi ou en projet de reconversion professionnelle, vous pouvez néanmoins y accéder par la voie de la validation des acquis :

- **La validation d'acquis professionnels et personnels (VAPP)** : vous devrez constituer un dossier spécifique afin de démontrer que votre expérience professionnelle a permis d'acquérir les aptitudes nécessaires (prérequis) pour suivre le parcours du master MEEF visé.
- **La validation des acquis de l'expérience (VAE)** : elle permet d'obtenir une certification après examen et reconnaissance des acquis tirés de votre expérience professionnelle, personnelle et de votre formation.
- **La validation des études supérieures (VES)** : elle permet d'obtenir une certification après examen des études supérieures suivies en France ou à l'étranger.

Chaque demande est soumise à l'avis de la commission pédagogique du master MEEF et à la décision du directeur de l'ESPE.

Après la licence, une VAPP, une VAE ou une VES, vous préparerez le concours pendant le master 1, les épreuves se déroulant dans la deuxième moitié de l'année scolaire. Si vous réussissez le concours et validez le master 1, vous passez en master 2 : il s'agit d'une année de formation en alternance rémunérée.



Pour être titularisé, il faut obtenir à la fois le master MEEF et l'avis favorable du jury académique d'évaluation du stage.

DEVENIR ENSEIGNANT TITULAIRE SANS DIPLÔME

Dans certains cas, il n'est pas nécessaire de posséder un master pour se présenter à un concours de l'enseignement.

■ L'exonération de diplôme

Pour tous les concours enseignants de l'Éducation nationale, vous êtes exonéré(e) de diplôme si vous êtes mère ou père de trois enfants au moins, ou si vous êtes reconnu(e) « sportif de haut niveau ». En clair, en remplissant l'une de ces conditions, vous pouvez vous présenter aux concours externes sans avoir aucun diplôme. Mais cette dispense ne vous épargne pas les épreuves dont le niveau est exigeant...

■ Le troisième concours

Il existe une possibilité méconnue, qui ne concerne qu'un faible nombre de postes au regard du concours externe, mais qui représente une opportunité pour les candidats dont les diplômes n'atteignent pas le niveau master : les concours de la troisième voie, auxquels il est possible de s'inscrire sans aucun diplôme ni limite d'âge. La troisième voie concerne tous les concours de l'enseignement public et privé. Si aucun titre ou diplôme n'est exigé, il faut justifier d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies dans le cadre de contrats de droit privé. Les activités professionnelles réalisées comme fonctionnaire, magistrat, militaire, agent public, documentaliste des établissements d'enseignement privés ne peuvent être prises en compte dans la durée des activités professionnelles exigée. Toutes les autres activités professionnelles rémunérées sont prises en compte.

DEVENIR ENSEIGNANT AGRÉGÉ

Le professeur agrégé enseigne principalement dans les lycées, les classes préparatoires aux grandes écoles et dans les sections de technicien supérieur (BTS). Il bénéficie d'une rémunération plus avantageuse que ses collègues certifiés et d'un nombre d'heures de cours inférieur.

Pour se présenter au concours de l'agrégation, il faut être titulaire d'un master. Les lauréats de ce concours très sélectif, s'ils n'ont pas déjà un master MEEF, bénéficient ensuite d'une formation et d'un parcours adapté en ESPE visant à l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier. Certaines ESPE proposent des modules de préparation à l'agrégation externe et, dans le cadre de la formation continue des enseignants, à l'agrégation interne. Dans certaines académies, ce sont les universités qui offrent une préparation à l'agrégation.

Vous devez avoir exercé ces activités professionnelles pendant au moins cinq ans.

Vous pouvez préparer le concours seul ou dans le cadre de l'attestation d'études universitaires (AEU) : celle-ci se déroule sur une année, et les enseignements sont les mêmes que ceux du master 1 MEEF correspondant au parcours choisi. Vous vous engagez à suivre tout ou partie des enseignements du master 1 et à passer un concours de recrutement de l'enseignement.

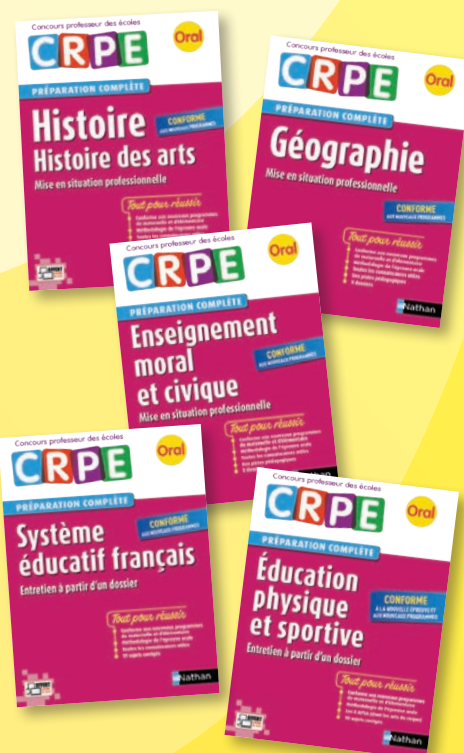
Vous bénéficiez ensuite d'une formation rémunérée en alternance qui correspond à l'année de master 2 : comme dans le parcours

suite page 14 ►

CRPE

La collection
pour réussir votre concours !

■ 5 guides pour l'ORAL



■ 4 guides pour l'ÉCRIT



www.nathan.fr/crpe/

Retrouvez également de nombreux conseils sur notre page Facebook :

@AnousleCRPE



► classique, vous êtes affecté comme stagiaire à mi-temps dans un établissement scolaire, mais vous suivez un parcours de formation adapté en ESPE qui tient compte de votre expérience antérieure, de votre formation initiale et de vos besoins.

DEVENIR ENSEIGNANT SANS CONCOURS

Il est possible d'enseigner sans concours. Le professeur bénéficie alors d'un statut de contractuel, moins avantageux que celui de titulaire de la Fonction publique. Chaque année, l'Éducation nationale emploie ainsi environ 30 000 enseignants non titulaires pour occuper les postes vacants ou faire des remplacements, à temps plein ou partiel. Ils représentent une « variable d'ajustement » indispensable pour l'Éducation nationale qui connaît une crise des recrutements par concours depuis quelques années. Bien que pouvant être précaire, ce statut alternatif à celui d'enseignant titulaire attire chaque année un nombre important de personnes intéressées par l'enseignement. Cela se révèle être un bon moyen de se ménager une « période d'essai » avant de décider de se jeter dans le grand bain de la préparation des concours. D'autres exercent comme enseignants contractuels après un essai infructueux aux concours, avant peut-être de retenter leur chance... Il faut dire que ces emplois présentent l'avantage d'être relativement faciles d'accès, et n'exigent aucune expérience pédagogique.

LE STATUT DE CONTRACTUEL

Le décret n° 2016-1171 publié le 31 août 2016 a modifié le statut des agents contractuels recrutés pour exercer des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation dans les écoles et les établissements publics d'enseignement du second degré. Le statut de vacataire, qui concernait les contrats inférieurs à 200 heures, a été supprimé.

Reste le statut de contractuel, dans lequel l'enseignant est recruté en CDD pour une année scolaire ou moins, de manière reconductible, à temps plein ou partiel.

Le contrat est fixé pour la durée du besoin à couvrir. Si celui-ci s'étend sur toute une année scolaire, le contrat comprend alors toutes les vacances scolaires et s'arrête à la veille de la rentrée suivante. Au bout de six ans, un CDI doit être proposé à l'agent contractuel. Son salaire, inférieur à celui d'un titulaire, dépend de ses diplômes : il s'élève au minimum à 1 500 € brut avec un bac + 2, à 1 700 € brut au niveau bac + 3, voire plus selon l'expérience ou la spécificité du poste (un titulaire quant à lui perçoit environ 2 000 € brut en début de carrière). Des primes semblables à celles que perçoivent les enseignants titulaires peuvent s'y ajouter, et une réévaluation de la rémunération a lieu au moins tous les 3 ans. Dans l'enseignement privé, les contractuels sont appelés des « suppléants ». Leur rémunération est inférieure aux contractuels de l'enseignement public. **(Voir notre article sur l'enseignement privé en pages 16-17)**

Conditions de diplôme

Dans l'enseignement public, l'accès à un poste de professeur du premier ou du second degré contractuel est possible avec un diplôme de niveau bac + 3 voire, depuis le nouveau décret et en cas de difficultés de recrutement, bac + 2.

Dans les disciplines technologiques et professionnelles, les candidats doivent justifier soit d'un diplôme de niveau bac + 2 ou 3, soit d'un diplôme technique comme un CAP, un BEP, un BP, un bac pro ou un BTS. Il est également possible d'être recruté en attestant d'une expérience ou compétence professionnelle en lien avec la matière enseignée.

Dans l'enseignement privé catholique, les postes de suppléants sont accessibles en

primaire aux candidats diplômés du bac + 3 de leur choix, dans le secondaire aux titulaires d'un bac + 3 en concordance avec la discipline d'enseignement.

Pour l'enseignement agricole public ou privé, dépendant du ministère de l'Agriculture, les exigences pour les candidats sont les mêmes que pour les filières techniques : être titulaire d'un bac + 2 ou 3 ou d'un diplôme technique (CAP, BEP, BP, bac pro ou BTS) ou d'une expérience professionnelle significative. **(Voir notre article sur l'enseignement agricole en page 15)**

COMMENT POSTULER ?

Excepté pour les postes de l'enseignement agricole, qui se font au niveau de chaque établissement via le site www.chlorofil.fr/, le recrutement des établissements publics se fait par académie. Elles disposent toutes sur leur site Internet d'une application de gestion des candidatures des contractuels et vacataires : les SIATEN (systèmes d'information des agents temporaires de l'Éducation nationale) ou un système plus récent appelé « Acloé ».

Véritables « candidathèques », ces applications sont un passage obligatoire pour tout nouveau candidat à un poste de non-titulaire dans l'académie. Un peu à la manière d'un réseau social, on y crée un profil que l'on enrichit de sa lettre de motivation et de son CV. Les candidatures aux postes offerts par l'académie sont d'abord présélectionnées par le bureau du recrutement qui, le cas échéant, contacte le candidat. La sélection se poursuit par un entretien avec la personne chargée du recrutement pour le poste vacant. Outre les diplômes requis, les candidats doivent remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'accès à la Fonction publique, et n'avoir aucune mention inscrite au casier judiciaire incompatible avec l'exercice des fonctions.

Dans l'enseignement privé catholique, les informations concernant les recherches de professeurs, les retraits de dossiers et dépôts de candidatures se font auprès du service d'accueil et d'aide au recrutement (SAAR) du département dans lequel on souhaite travailler, ou de la direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC). À la différence du secteur public, il faut obtenir un « préaccord collégial » avant de pouvoir commencer à enseigner.

Il s'agit d'un entretien individuel de motivation avec un jury de chefs d'établissement. Si le préaccord est obtenu, le nouvel enseignant est alors intégré à la liste des suppléants proposés aux établissements pour assurer les remplacements. Cependant les chefs d'établissements ont la possibilité de refuser et choisir eux-mêmes le suppléant qu'ils souhaitent recruter. Les candidats peuvent donc également se renseigner directement auprès des chefs d'établissements. ■

(Voir notre article sur l'enseignement privé en pages 16-17)

Devenir prof dans l'enseignement agricole

L'enseignement agricole public représente la deuxième communauté éducative en France et comporte à la fois un enseignement secondaire technique et un enseignement supérieur. Par concours ou par détachement, le ministère en charge de l'Agriculture recrute chaque année des personnels enseignants et non-enseignants. Visite guidée de cette filière peu connue, où l'interdisciplinarité, l'éducation à la citoyenneté, les modalités d'évaluation sont des thèmes d'innovation largement diffusés.

UN SYSTÈME COMPLET D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement agricole public relève du ministère en charge de l'Agriculture depuis la création de celui-ci en 1881. Il représente, par le nombre d'élèves, d'apprentis, d'étudiants et de stagiaires en formation continue, la **deuxième communauté éducative en France**. L'enseignement agricole public est un système éducatif complet qui offre une variété de parcours de formation allant de la classe de 4^e jusqu'aux diplômes d'ingénieur, en passant par les CAP, BEP, bac, BTS et licences professionnelles. Tous les diplômes de l'enseignement agricole peuvent être préparés par voie scolaire, par apprentissage, en formation continue, à distance ainsi que par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

TRAVAILLER DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

L'enseignement agricole recrute chaque année, par concours ou par détachement, des personnels enseignants et non-enseignants.

- **Par concours** : des concours externes comme le CAPESA (CAPES agricole) sont ouverts chaque année pour pouvoir exercer dans l'enseignement agricole.

Pour en savoir plus : <http://www.educagri.fr/les-reseaux-et-les-partenaires/le-recrutement.html>

- **Par détachement** : si vous souhaitez enseigner dans un établissement dépendant du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, différents postes sont proposés chaque année par voie de détachement à des enseignants exerçant dans des établissements dépendant de l'Éducation nationale.

Pour en savoir plus : <http://www.education.gouv.fr/cid58092/mobilite-enseigner-dans-un-etablissement-agricole-ou-militaire.html>

PROFESSEUR / PROFESSEUSE DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Le professeur dans l'enseignement agricole délivre des savoirs généraux, technologiques et

professionnels à des élèves qui se destinent aux métiers de l'agriculture. Les établissements, de taille modeste, sont souvent pourvus d'un internat. Théorie et pratique sont toujours complémentaires. L'enseignement agricole couvre tout ce qui touche à la culture du sol (céréales, fleurs, forêts...) et à l'élevage des animaux. Selon sa spécialité et son établissement, le professeur en lycée agricole peut enseigner les lettres modernes ou les techniques d'aquaculture, les sciences et techniques de la vigne et du vin ou celles de l'élevage, les mathématiques et les sciences physiques ou les sciences et techniques des équipements et l'agro-équipement.

UN ENSEIGNEMENT PRATIQUE

Les élèves souhaitent généralement apprendre un métier précis et trouver du travail le plus tôt possible. Les professeurs répondent à leurs attentes par des enseignements pratiques et par une préparation à l'insertion sociale et professionnelle.

UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

Les enseignants travaillent beaucoup en équipe. Chacun contribue à définir les projets de l'établissement, participe à l'orientation des élèves avec l'ensemble du personnel et prend part à des commissions de suivi des ateliers pédagogiques. Enfin, les stages en entreprise demandent de nouer des relations étroites avec les professionnels du secteur pour guider au mieux les élèves. Aussi les qualités de communication des enseignants sont déterminantes.

SENSIBILITÉ À L'ENVIRONNEMENT

Les enseignants doivent être sensibles au respect des règles de sécurité des machines utilisées et à la protection de l'environnement.

UNE PÉDAGOGIE INNOVANTE

La capacité d'innovation de l'enseignement agricole, sa richesse d'invention et d'expérimentation l'ont souvent positionné

comme un « laboratoire de recherche avancée ». Les rénovations pédagogiques dont il a été l'objet depuis le début des années 1980, qui ont profondément bouleversé les méthodes et les itinéraires pédagogiques, sont principalement les suivantes :

- **Un diplôme professionnel** fondé sur une analyse préalable des métiers auxquels il prépare : les activités professionnelles des métiers visés sont décrites dans leur contexte social, leurs définitions sont établies avec les partenaires professionnels dans le cadre d'une CPC (commission professionnelle consultative).
- **Une organisation modulaire et pluridisciplinaire de la formation**, définie en termes d'objectifs et de compétences : à un module correspond un objectif général et une ou plusieurs disciplines qui concourent, par leurs contenus et méthodes, à atteindre cet objectif. L'ensemble des objectifs se planifie dans un itinéraire pédagogique établi par l'équipe pédagogique pour les deux ans du cycle de formation.
- **Une diversification des voies d'accès aux diplômes** : voie scolaire, apprentissage, formation professionnelle continue, enseignement à distance, validation des acquis de l'expérience ou candidat libre.
- **La prise en compte du contrôle en cours de formation (CCF)** dans la délivrance des diplômes dont le poids peut aller de 1/3 à 1/2.
- L'existence dans chaque cursus de formation de **périodes de stage en entreprise**.
- **Une diversification des méthodes pédagogiques** : travaux en petits groupes, situations concrètes de formation, travail personnel, soutien aux élèves en difficulté, intégration des stages dans la formation, évaluation formative et plus globalement pédagogie du contrat.
- **Un travail en équipe des formateurs et des équipes** responsables et autonomes pour organiser les itinéraires de formation, les activités interdisciplinaires et les stages, adapter la formation aux réalités de l'environnement de l'établissement, se mobiliser sur les objectifs communs de la formation, se concerter avec les professionnels et en particulier les maîtres de stage. ■

Jean-Louis Auduc

Devenir enseignant dans un établissement privé associé à l'État

Les enseignants des établissements privés associés à l'État sont des agents de droit public, et leur employeur est l'État. Si leurs obligations sont identiques à celles des enseignants fonctionnaires exerçant dans les établissements publics, de vraies différences existent, du recrutement au projet pédagogique.

L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ EN CHIFFRES

Selon les derniers chiffres connus, les établissements privés scolarisent plus de 2 millions d'élèves dans le premier et le second degré (13,7 % des élèves du premier degré et 21,5 % des élèves du second degré) dans 8 800 écoles. La tendance est à la hausse, avec une augmentation du nombre d'élèves accueillis dans le privé, sauf pour la voie professionnelle. 134 000 professeurs du premier et du second degrés enseignent dans ces établissements, dont la quasi-totalité se revendique de l'enseignement catholique.

Les établissements privés associés à l'État participent à la mission de service public de l'Éducation nationale. L'enseignement y est dispensé conformément aux programmes en vigueur dans l'enseignement public. Ils sont dirigés par un chef d'établissement chargé d'animer la communauté éducative, rassemblant l'ensemble des acteurs de la vie de l'établissement : élèves, parents, enseignants, personnels, bénévoles. La vie scolaire, les méthodes pédagogiques, l'organisation générale de l'établissement leur sont propres.

UN CONCOURS IDENTIQUE

Le contenu des concours de l'enseignement privé et de l'enseignement public dans le primaire et le secondaire, tout comme les conditions requises pour y être candidat, sont identiques. C'est le même jury qui préside aux concours du privé et du public. 97 % des élèves de l'enseignement privé sont inscrits dans l'un des 8 800 établissements privés associés à l'État par contrat, soit plus de 2 millions d'élèves, de la maternelle à bac + 2.

Dans ces établissements, les perspectives de recrutement sont plutôt en hausse, avec actuellement environ 1 200 postes offerts chaque année dans le premier degré, et 1 600 dans le second.

La tendance, pour les années à venir, est plutôt à la hausse, mais dépendra des réformes susceptibles de modifier l'âge légal de départ en retraite...

LE DOSSIER DE PRÉACCORD

Pour devenir enseignant dans un établissement privé catholique, il faut au préalable constituer un dossier et obtenir un « préaccord » auprès d'une CAAC (commission d'accueil et d'accord collégial).

Il consiste en un entretien avec, en général, deux chefs d'établissement, où il s'agit d'exposer les raisons personnelles de son double choix : celui d'enseigner en général et en particulier dans l'enseignement catholique ou privé.

Le préaccord donne une priorité à l'emploi dans l'académie, dans la mesure des postes disponibles. Pour l'enseignement catholique, vous pouvez remplir un dossier directement en ligne sur le site : <http://caacweb.enseignement-catholique.fr>

IMPORTANT ! PUBLIC OU PRIVÉ, IL FAUT CHOISIR

Au titre de la même session, vous ne pouvez pas vous inscrire dans la même section au concours de l'enseignement public et au concours de l'enseignement privé correspondant. Par exemple il est impossible de vous inscrire à la fois au CAPES de philosophie et au CAFEP-CAPES de philosophie.

Vous pouvez en revanche vous inscrire dans deux sections différentes à condition que les épreuves écrites n'aient pas lieu le même jour. Au moment de l'inscription, vous devrez donc choisir entre CAFEP et CAPES.

« DOIS-JE ÊTRE CATHOLIQUE POUR ENSEIGNER DANS UN ÉTABLISSEMENT CATHOLIQUE ? »

La liberté de conscience des enseignants est assurée. Cependant, les établissements catholiques fonctionnent à partir d'un projet basé sur les valeurs évangéliques chrétiennes. Les enseignants sont sollicités pour participer à la mise en oeuvre du projet éducatif de l'enseignement catholique.

« J'AI LE CAPES ET JE VEUX ENSEIGNER DANS LE « PRIVÉ », QUE DOIS-JE FAIRE ? »

Nul besoin pour cela de repasser les concours de l'enseignement privé sous contrat. Il suffit de formuler une demande de détachement auprès du rectorat et de solliciter un accord collégial auprès de la CAAC (commission d'accueil et d'accord collégial). En cas d'accord, le fonctionnaire demeure affilié à son corps d'origine.



PUBLIC-PRIVÉ : QUELLES DIFFÉRENCES ?

Au-delà de l'intervention directe du chef d'établissement et des réseaux dans le recrutement des enseignants, la spécificité de l'enseignement privé est principalement liée au statut juridique des maîtres qui diffère selon la nature du contrat de l'établissement dans lequel ils enseignent. Ils ne sont pas fonctionnaires mais agents publics titulaires d'un contrat ou agrément définitif s'ils ont obtenu un concours et validé l'année de stage :

- **Dans les établissements sous contrat simple**, les maîtres dits « agréés », bien que rémunérés par l'État, sont agréés par l'autorité académique et ne bénéficient d'aucun contrat d'enseignement avec l'État : ils sont des personnels de droit privé.
- **Dans les établissements sous contrat d'association**, les maîtres dits « contractuels » bénéficient d'un contrat d'enseignement passé avec l'État : leur qualité d'agent public a été reconnue par la loi du 5 janvier 2005 dite « loi Censi ».

RECRUTEMENT ET CARRIÈRE

L'ensemble des maîtres bénéficie des mêmes modes de recrutement (concours externes, internes et troisièmes concours), des mêmes possibilités de promotions (liste d'aptitude, intégrations...), des mêmes conditions de service (ORS), du même régime indemnitaire et des mêmes possibilités de formation.

La plupart des dispositions applicables aux fonctionnaires leur sont également applicables (congés, disponibilités), à l'exception de positions telles que le détachement, la mise à disposition. Par ailleurs, si ces maîtres sont affiliés au régime spécial des fonctionnaires pour la couverture

des risques maladie et accident du travail, ils relèvent en revanche du régime général pour la couverture du risque retraite.

Enfin, le maître bénéficie d'un contrat dès lors qu'il assure au minimum un demi-service ; l'administration n'est pas tenue de lui assurer un service complet et le maître est rémunéré au prorata des heures effectuées : c'est le temps incomplet, notion différente du temps partiel et qui n'existe pas dans l'enseignement public.

REJOINDRE UNE ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Les chefs d'établissement du privé bénéficient d'une certaine autonomie dans le choix de leurs enseignants. Ils acceptent ou non l'enseignant qui leur a envoyé préalablement sa candidature et qu'une commission leur propose. Ils peuvent ainsi constituer une équipe cohérente en sélectionnant des profils complémentaires, en fonction de leur projet pédagogique.

LA RÉMUNÉRATION

Un enseignant du privé perçoit le même salaire brut qu'un enseignant du public, mais son salaire net est inférieur d'environ 5 % du fait de cotisations salariales plus élevées que dans le public.

DES ÉLÈVES AUX PROFILS DIFFÉRENTS

La différence la plus caractéristique qui existe entre les élèves du public et ceux du privé reste leur niveau social et scolaire, plus élevé en moyenne dans le privé. La proportion des élèves boursiers y est deux fois plus faible.

Certains établissements d'excellence sont caractérisés par une forte sélection scolaire dès leur entrée.

PRIVÉ / PUBLIC : QUELLES DIFFÉRENCES POUR LE PROFESSEUR REMPLAÇANT ?

Pour assurer le remplacement des enseignants absents (maladie, formation, etc.), il est nécessaire d'être titulaire d'une licence. Dans le privé sous contrat, un enseignant non titulaire effectue sous le statut de suppléant des remplacements de courte ou de longue durée pour un salaire d'environ 1 480 € brut par mois dans le premier degré et d'environ 1 500 € dans le second. Un CDI peut parfois lui être proposé après quelques années.

Dans le public, il existe un statut similaire, celui de contractuel : le remplaçant signe un CDD reconductible pendant six ans après lesquels il ne pourra plus exercer dans l'enseignement public à moins de se voir proposer un CDI comme c'est parfois le cas. Son salaire dépend de son diplôme, de son expérience et de la spécificité de son poste : il est au minimum de 1 700 € brut pour les contractuels diplômés d'un bac + 3.

Dans l'enseignement catholique, pour postuler, les futurs suppléants passent un entretien à la Direction diocésaine de l'enseignement catholique afin d'obtenir un « préaccord collégial », tandis que dans le public, l'entretien peut se faire au téléphone ou dans les locaux du rectorat (contactez le SAAR : service d'accueil et d'aide au recrutement de votre académie). Dans tous les cas, l'employeur est l'État. Un suppléant peut se présenter aux concours externes de recrutement afin d'obtenir un contrat d'enseignement définitif. Il peut aussi se présenter aux concours internes qui lui sont spécifiquement destinés.

LES AUTRES DIFFÉRENCES

- Les établissements privés sont très attachés à la notion de projet pédagogique mis en oeuvre en fonction des aspirations des élèves et des parents. Ils assurent ainsi divers services supplémentaires, comme l'enseignement religieux, la culture et les langues régionales, la chorale, les actions humanitaires...
- La dimension des écoles primaires, collèges et lycées privés est proportionnellement plus petite que celle des structures publiques.
- En revanche, ne vous attendez pas forcément à ce que le nombre d'élèves par classe soit moindre... Il est en moyenne sensiblement le même. ■

Comment je suis devenue professeure des écoles avec le troisième concours



Après un parcours universitaire classique (licence de lettres modernes), j'ai postulé pour faire des suppléances dans l'enseignement privé. J'ai toujours voulu être professeur des écoles, et faire des remplacements était pour moi un atout certain dans la préparation du CRPE (concours de recrutement des professeurs des écoles). Après plusieurs entretiens, des tests et le préaccord collégial obtenu, me voilà professeure des écoles suppléante. Mon premier remplacement est loin de mes ambitions. Je dois remplacer une professeure de français et d'histoire-géographie dans un lycée professionnel ! Malgré des craintes, me voilà devant des élèves à peine plus jeunes que moi parfois... Mais cette première expérience fut pour moi LA confirmation : c'est bel et bien enseigner que je veux faire.

On m'appelle enfin pour des remplacements dans le premier degré. Et me voilà lancée. J'adore le contact avec ces enfants pour lesquels l'école est un plaisir. Je fais de mon mieux mais j'ai beaucoup à apprendre. Je prends en compte les conseils des collègues, j'observe... Après trois années de suppléance et trois tentatives au CRPE

À 35 ans, Éva est professeure des écoles stagiaire. Après plusieurs tentatives au concours externe, elle a espéré pouvoir passer le CRPE interne, mais c'est finalement grâce au troisième concours qu'elle a atteint son objectif. Elle raconte son parcours.

(trois échecs), la DDEC (direction diocésaine de l'enseignement catholique) m'annonce que je ne peux continuer les remplacements. Tout se passait bien mais ils m'expliquent qu'il faut laisser la chance à d'autres... Gros coup dur !!! D'autant plus que dorénavant, pour pouvoir passer le CRPE, une licence ne suffit plus, il faut un bac + 5 ! Je ne m'imagine pas revenir à l'université : je suis déjà installée et le statut d'étudiant n'est pas vraiment rentable.

Mon rêve d'enseigner s'éloigne donc sévèrement... Je suis terriblement déçue et je dois trouver une nouvelle orientation. Mais que faire avec une licence de lettres modernes ? J'ai toujours voulu être professeure des écoles et je n'ai jamais envisagé une autre voie professionnelle ! Me voilà dans une impasse... et au chômage. J'accepte des petits boulots, il faut bien gagner sa vie.

Et un jour, une amie m'appelle. Elle est professeure d'anglais dans un collège rural. Elle m'informe que le principal recherche une AED (assistante d'éducation, autrement dit surveillante). Je passe l'entretien et je suis retenue parmi cinq candidats. Le salaire n'est pas attractif, ce n'est pas un temps plein mais c'est pour moi l'occasion de revenir vers le monde de l'enseignement ! Je prends vite mes marques, l'ambiance est agréable... Et en discutant avec un collègue (préparant le CRPE), j'apprends qu'avec trois ans d'expérience en tant qu'AED, je peux passer

le CRPE en interne (avec moins d'épreuves à passer). Je suis aux anges, un nouvel espoir se profile...

Dans ma troisième année d'AED au collège (j'y suis à temps plein), je veux m'inscrire. Me voilà devant mon ordinateur mais une fois de plus c'est la douche froide ! Le CRPE interne n'existe pas dans l'académie de Nantes ! Décidément le sort s'acharne... Le CRPE interne existe aux académies d'Orléans-Tours et Poitiers mais pas à Nantes. Mais passer le concours dans une autre académie implique qu'il faut exercer dans cette même académie et donc un déménagement en cas de réussite. Nous n'y sommes pas prêts. Nous sommes propriétaires et nous vendrions à perte et mon compagnon est épanoui dans son travail !

Et puis j'entends parler du troisième concours. L'espoir renaît. Pour passer le concours, je dois justifier de cinq années d'expérience professionnelle dans le privé (pas nécessairement dans l'enseignement). C'est ma chance ! Je m'inscris au concours mais c'est un nouvel échec. Je me dis que je ne suis peut-être pas faite pour ça. Le doute s'installe. Je fais deux nouvelles rencontres : une nouvelle collègue (sortant de l'ESPE et qui veut retenter le CRPE) et la nouvelle gestionnaire du collège. Elles me prennent sous leur aile et me coachent. Révisions collégiales et intensives... Et c'est bon : je suis reçue aux écrits, je vais à l'oral !!!

Je n'en reviens pas et je prépare en catastrophe mon dossier pour l'oral : j'étais tellement sûre d'un nouvel échec que mon dossier n'était pas prêt ! Je bosse, je prends des conseils, je me fais aider.

Les oraux approchent, le stress monte.

Pas envie d'échouer si près du but... Premier oral et je suis perplexe. J'ai su proposer des idées mais je n'ai pas su répondre à deux questions. Cela suffira-t-il ? Le deuxième oral (sur le fameux dossier) approche. Je reçois un mail du rectorat la veille de le passer, m'expliquant qu'ils n'ont pas reçu les pièces justificatives pour mon inscription au concours. Je suis alors très surprise, j'ai fait le nécessaire dans les délais prévus (en novembre) ! Dans le doute, j'envoie tous les documents à nouveau par mail. Par précaution, je prends avec moi les documents version papier pour mon oral que je fournis à mon arrivée. Je passe mon oral qui, cette fois, se passe plutôt bien. L'organisatrice des épreuves m'interpelle et m'annonce une nouvelle que je ne pensais pas possible. Pendant mon oral, elle a épluché mon dossier et, après vérification, je n'atteins pas les 5 années d'expérience professionnelle requises pour le troisième concours. Je n'y crois pas !!! J'ai comptabilisé 5 ans et 4 mois et elle ne compte que 3 ans et 10 mois. Elle m'explique que toutes mes suppléances dans le privé n'ont pas été prises en compte (cela dépend du type de contrat... les écoles privées sont soit sous contrat simple soit sous contrat d'association).

C'est la douche froide. Tant de travail, de révisions, d'investissement... pour rien !!! On est alors jeudi et j'ai jusqu'au mardi suivant pour apporter de nouvelles pièces à mon dossier... Je passe le week-end à la recherche du moindre contrat de travail ou fiche de paie justifiant d'une expérience professionnelle. J'appelle mes anciens employeurs... Je retrouve des fiches de paie en francs. Finalement ma candidature est recevable !!! J'en pleure, je n'y croyais plus.

C'est à présent l'angoisse des résultats.

Lundi 20 juin 2016, fin de journée, je ne lâche plus mon ordinateur ! Les résultats tombent enfin et je suis admise ! J'explose de joie, je crie, je pleure. Je fais peur à ma fille (qui a 5 ans) qui se demande ce qui se passe. Je reprends mes esprits et je lui explique que sa maman va réaliser son rêve. Je lis dans le regard de son papa de la fierté. Je suis heureuse.

J'ai 35 ans et ENFIN un métier qui me plaît. Je savoure cette réussite, je passe ma soirée au téléphone pour crier à tout le monde mon bonheur.

Très vite, je reçois une liste de 71 écoles à classer par ordre de préférence. Et puis, c'est le mail tant attendu. Je suis affectée dans une école maternelle dans le village voisin de chez moi. Je n'en reviens pas.

J'ai obtenu mon premier vœu ! Je prends contact avec la directrice qui me présente la collègue avec laquelle je vais partager la classe. Le courant passe tout de suite entre nous. Je me sens chanceuse et entre de bonnes mains.

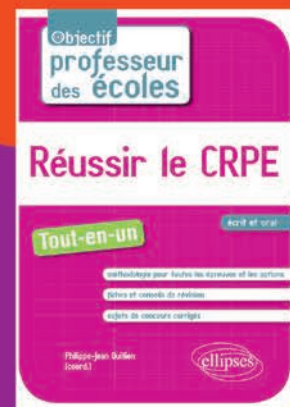
Je suis professeure des écoles stagiaire, c'est-à-dire que je suis en formation à l'ESPE en début de semaine (lundi, mardi et un mercredi sur deux) et dans ma classe, face à 27 enfants de petite section en fin de semaine (un mercredi sur deux, jeudi et vendredi). Le rythme est intense. En plus des cours, je dois préparer ma classe, évaluer mes élèves, assister aux diverses réunions et assurer les rendez-vous avec les parents. Sans oublier l'écrit réflexif que je dois rédiger en vue de mon évaluation à l'ESPE. Bref, je n'ai pas le temps de m'ennuyer. Je me sens vraiment dans mon élément, je suis épanouie mais je l'avoue... fatiguée (d'autant plus que j'attends mon deuxième bébé).

Il faut savoir qu'en tant que stagiaires, nous sommes particulièrement suivis.

Une PEMF (professeure des écoles maître formatrice) vient régulièrement m'observer en classe. Avec une conseillère pédagogique, elle rédige son premier rapport sur mes compétences professionnelles. Ce rapport est bon, me voilà rassurée. Mon tuteur (professeur à l'ESPE) vient aussi m'observer. Je suis encouragée, conseillée ! Bref, même si ce n'est pas facile tous les jours (je suis quelqu'un qui doute beaucoup), je savoure cette année riche en découvertes, en expériences et en apprentissages !!! J'attends l'inspection de mai et je vais pouvoir dire avec fierté que je suis professeure des écoles TITULAIRE.

Mon parcours n'a pas été simple mais je n'ai jamais abandonné. J'ai fait les bonnes rencontres au bon moment et aujourd'hui je vis mon rêve de petite fille. Je conseille à tout le monde ce métier. Rien de plus valorisant que de voir les yeux d'un enfant briller parce qu'il a enfin compris la notion jusque-là floue pour lui. Vous l'aurez compris, j'ai trouvé ma voie !...■

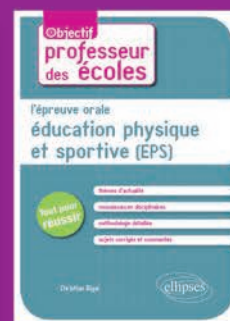
Réussir le CRPE 2017 avec ELLIPSES !



672 pages • prix public 24,50 €



288 pages • prix public 18,50 €



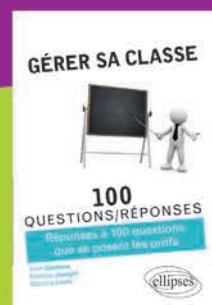
312 pages • prix public 18 €



336 pages • prix public 18,50 €



384 pages • prix public 21 €



180 pages • prix public 14,50 €

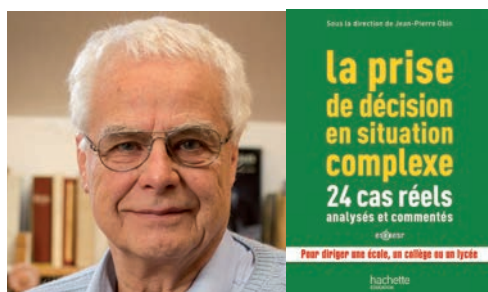


Retrouvez tous les titres
des ouvrages de préparation
aux concours sur
www.editions-ellipses.fr



La prise de décision en situation complexe

Jean-Pierre Obin et six personnels de direction, tous formateurs en académie et à l'École supérieure de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESENESR), présentent **24 études de cas réels de prise de décision dans des situations complexes, toutes vécues par des enseignants, CPE, chefs d'établissement et autres personnels intervenant en école, en collège et en lycée.**



LA PRISE DE DÉCISION EN SITUATION COMPLEXE

Sous la direction de Jean-Pierre Obin
Hachette Education
360 pages - 19,90 €
ISBN : 978-2-01-400528-8

DE NOS JOURS, PAS FACILE DE TRANCHER...

Décider, c'est trancher. La métaphore est violente mais juste, car le risque est toujours là, en décidant, de faire mal ou de mal faire : décider est humainement délicat. Cela n'est sans doute pas nouveau. Ce qui l'est peut-être est que décider est devenu de surcroît socialement difficile.

Décider, prendre une décision, ce n'est pas agir mais se préparer à le faire, c'est utiliser la raison pour agir au mieux ; et agir n'est pas réagir ou encore « passer à l'acte » sous l'emprise de la colère ou de la passion. La décision précède l'action raisonnée sinon raisonnée, elle formalise les raisons pour lesquelles, ou les principes au nom desquels on va agir, elle envisage les modalités de l'action et prend en compte ses possibles effets.

Décider n'est pas sans relation avec deux notions voisines, mais distinctes : **le pouvoir et l'autorité.** Il serait vain, en effet, de décider sans disposer du pouvoir de le faire : le pouvoir c'est de l'action sur l'action, dit Michel Foucault, c'est la faculté de conduire les conduites des autres, de les entraîner dans une action commune.

L'autorité, c'est la capacité de faire agir les autres sans recourir à la force ni à la persuasion. Être ou représenter l'autorité, avoir de l'autorité ou faire autorité (c'est selon, mais on demande les trois aux enseignants !) facilite l'exercice du pouvoir et donc la capacité de décider et de diriger l'action des autres.

Décider comporte une bonne dose de subjectivité : à chacun son caractère, ses peurs, ses représentations du pouvoir, sa manière de faire. Mais c'est avant tout un processus objectif : inspirée par des croyances, des visions de l'avenir, des convictions, des valeurs, et contrainte par des règles de droit, la prise de décision est d'abord une démarche culturelle. On ne décide pas ici comme on le fait ailleurs, ni aujourd'hui comme on le faisait hier.

L'ouvrage distingue trois éléments de complexité de la prise de décision. Le premier, subjectif, est étroitement lié à la personne du décideur. Le second, plus objectif, est relié à notre temps, à notre cadre anthropologique, celui de l'individualisme démocratique. Un troisième, également objectif, tient à notre espace politique et institutionnel : l'Éducation nationale.

ALORS, COMMENT ET POUR QUOI DÉCIDER ?

Ce que montre cet ouvrage, au travers des vingt-quatre situations présentées, toutes vécues, c'est que les tensions qui structurent inévitablement la vie des écoles et des établissements doivent être traitées au plus près de leur réalité complexe. Et que les « bonnes » décisions, autrement dit celles qui apparaissent à l'issue d'une analyse rigoureuse comme les meilleures souhaitables – ou parfois les moins mauvaises possibles – doivent être délibérées et prises au cas par cas, après avoir analysé méthodiquement **chaque aspect juridique, moral et éthique de la situation.** Mais qu'en même temps ces décisions doivent s'inscrire dans un cadre plus large de l'action,

dans des valeurs qui les éclairent, dans un idéal pour lequel chacun d'entre nous a choisi ces responsabilités de direction, et au nom duquel il conduit son action.

L'IMPORTANCE CROISSANTE DU DROIT DANS LA VIE SCOLAIRE

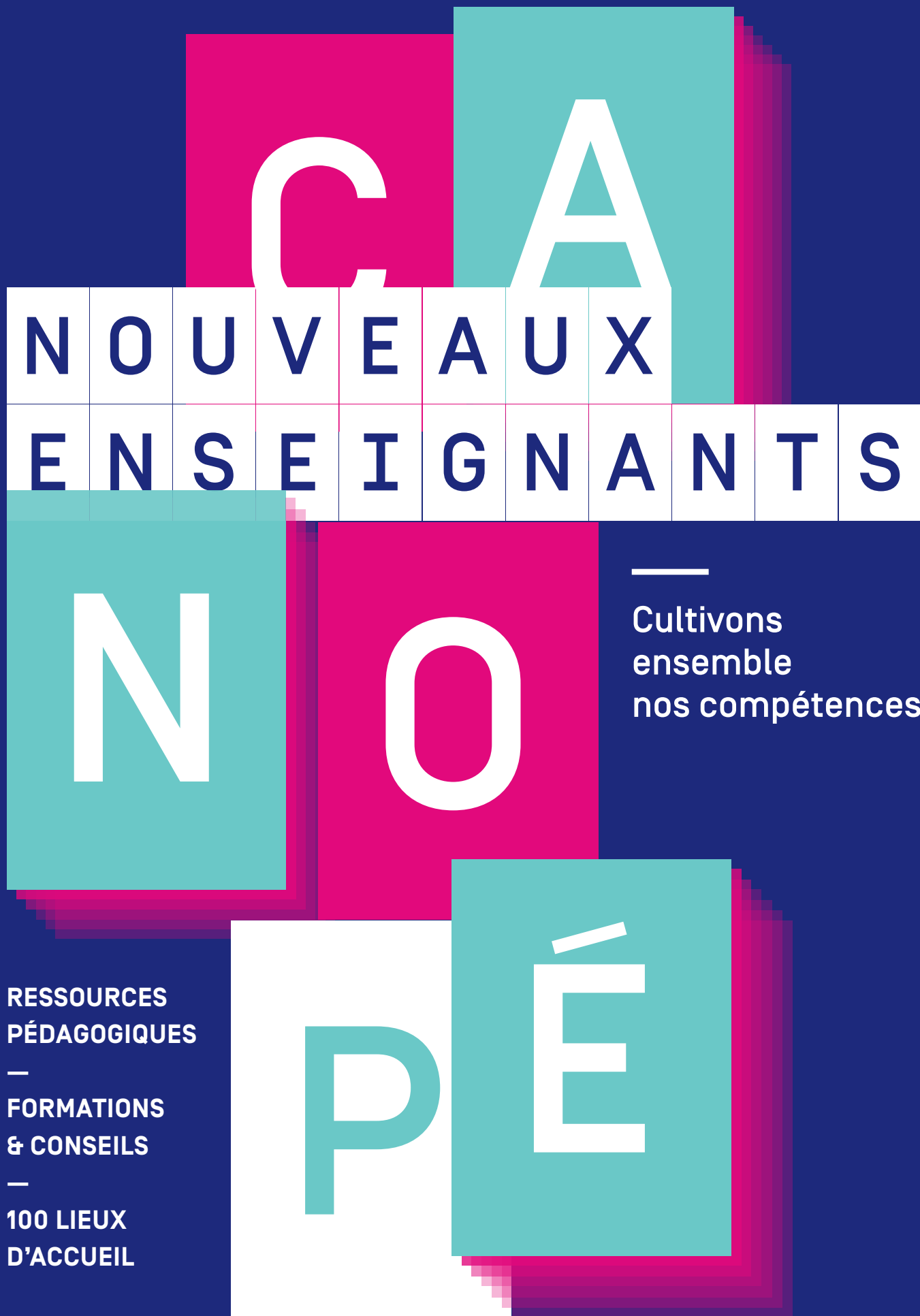
Ce contexte conduit désormais à accorder une attention plus importante à l'environnement juridique des situations décrites. La méthode de l'**analyse de situations professionnelles (ASP)** a été conçue pour aider des professionnels à décider de manière rationnelle et réfléchie : comprendre avant d'agir. Elle a été utilisée depuis vingt ans pour former des enseignants, des conseillers principaux d'éducation, des assistants d'éducation et des personnels de direction, mais aussi des travailleurs sociaux et des cadres de la santé, en France et à l'étranger. Elle est maintenant largement diffusée dans l'Éducation nationale.

Le lecteur novice lira d'abord en annexe la description de la méthode d'analyse pour s'en imprégner ; celui qui l'a déjà pratiquée pourra aborder d'emblée les études de cas, en choisissant les thèmes qui l'intéressent davantage. Chaque étude est conçue comme un tout, de façon à pouvoir être abordée indépendamment des autres, d'où certaines redondances, volontaires, lorsque la même règle juridique intervient dans plusieurs situations étudiées. Les vingt-quatre situations sélectionnées ont été choisies en fonction de leur capacité à illustrer l'un des grands domaines de prise de décision :

- diriger des femmes et des hommes,
- piloter l'enseignement,
- pacifier la vie scolaire,
- dialoguer avec les familles,
- travailler dans l'institution,
- gérer l'actualité.

Ce livre est conçu pour être à la fois un manuel d'autoformation, une ressource pour les formateurs et un outil de préparation aux concours. Un index juridique détaillé en fait également un outil d'apprentissage très vivant du droit scolaire.

Jean-Pierre Obin a mené plusieurs missions d'expertise à l'étranger ou pour l'OCDE et est l'auteur de nombreux articles et rapports officiels (consultables sur le site <https://www.2d2e.fr/jean-pierre-obin/>).



Cultivons
ensemble
nos compétences

RESSOURCES
PÉDAGOGIQUES

—
FORMATIONS
& CONSEILS

—
100 LIEUX
D'ACCUEIL

—
[reseau-canope.fr/
nouveaux-enseignants](https://reseau-canope.fr/nouveaux-enseignants)



RESEAU-CANOPE.FR
CANOPÉ
LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES

Réseau Canopé : Des ressources et des services destinés aux enseignants

Opérateur public du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Réseau Canopé propose un ensemble de ressources et de services alliant innovation et pédagogie, à destination des enseignants tout au long de leur carrière et particulièrement profitables dès l'entrée dans le métier. Découvrez l'étendue de cette offre et les moyens d'y accéder.

Réseau Canopé est le « réseau de création et d'accompagnement pédagogiques ». Placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, il propose un ensemble de ressources et de services innovants à destination des enseignants. Acteur majeur dans le numérique éducatif, Réseau Canopé permet d'acquérir et de renforcer les compétences du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation : la maîtrise des savoirs disciplinaires et de leur didactique, l'évaluation des progrès et des acquisitions des élèves, le partage des valeurs de la République, la prise en compte de la diversité des élèves, etc. Partout en France, ses ateliers Canopé, lieux d'animation, de formation et de créativité, vous accueillent pour vous conseiller sur vos pratiques pédagogiques et notamment celles induites par le numérique.

Pour vous, nouveaux et futurs enseignants, la richesse des propositions de Réseau Canopé peut faciliter l'entrée dans le métier et vous permettre de vous adapter aux évolutions permanentes de l'enseignement, tout au long de votre carrière.

DES ATELIERS DANS TOUTE LA FRANCE

Réseau Canopé, ce sont d'abord plus de cent lieux d'accueil dans toute la France, appelés ateliers : le terme choisi annonce clairement la volonté de donner une dimension pratique et créative à ces lieux. Un fonctionnement particulier y a été mis en place dans une démarche de labellisation initiée il y a quelques années, qui concerne aujourd'hui les deux tiers des ateliers Canopé et qui s'appliquera progressivement à tous.

Ainsi, le site du Mans, parmi les premiers ateliers labellisés, peut accueillir les enseignants dans trois pièces différentes. Une première grande salle est aménagée en différents espaces :

- La médiathèque où peuvent être consultés et empruntés de la documentation pédagogique, des valises ou mallettes pédagogiques, des périodiques, des DVD et des CD : l'abonnement est gratuit.
- La ludothèque pour l'emprunt de jeux, compris dans l'abonnement.
- Un espace de vente où sont proposés des livres, documents et jeux de différents éditeurs dont Réseau Canopé.
- Deux « espaces de créativité » modulables, équipés de vidéoprojecteurs : accompagnés par les médiateurs, les enseignants peuvent y connecter des ordinateurs portables, utiliser des ressources et outils mis à leur disposition et échanger entre eux afin d'élaborer et d'expérimenter des scénarii pédagogiques intégrant le numérique éducatif.
- Un coin dédié à l'utilisation d'une webradio, en cours d'aménagement.

■ Un « espace de convivialité ».

Dans cette salle, cinq experts, « médiateurs de ressources et de services », se tiennent à la disposition des enseignants aux heures d'ouverture de l'atelier pour donner leurs conseils personnalisés sur l'utilisation des outils à disposition et sur les projets pédagogiques envisagés par les professeurs.

Deux autres salles, équipées d'ordinateurs et de tableaux interactifs, sont destinées aux formations, aux animations et aux événements proposés aux enseignants. Un programme leur est adressé dans leur messagerie professionnelle et reste accessible sur le site de leur atelier Canopé, où ils peuvent s'inscrire directement.

Ces formations ou animations ont généralement lieu le mercredi après-midi ou pendant les vacances scolaires afin d'en permettre l'accès à tous. Certaines, organisées en partenariat avec le rectorat ou l'inspection académique dans le cadre du plan académique de formation (PAF), sont proposées sur temps scolaire. Ainsi, à l'atelier du Mans, le mercredi 1^{er} février, dans le cadre de la semaine de la classe

DES POINTS RELAIS, POUR UNE PLUS GRANDE PROXIMITÉ

Pour Réseau Canopé, sa mission de service public est importante et se traduit par une volonté de proximité sur tout le territoire. Si les ateliers sont généralement présents dans les chefs-lieux des départements, ils disposent en complément de points relais (médiathèques, CIO, etc.) Un partenariat existe avec le réseau national des ÉSPÉ : les ateliers Canopé sont parfois implantés dans leurs locaux et quand ce n'est pas le cas, des échanges réguliers permettent aux ÉSPÉ et aux ateliers de proposer des ressources identiques afin d'assurer une cohérence et une continuité aux nouveaux enseignants après leur titularisation.



inversée, les enseignants étaient invités à venir écouter Marcel Lebrun, spécialiste du sujet, en visioconférence. Pendant les vacances d'hiver, les professeurs ont la possibilité de se former à l'utilisation d'un logiciel de programmation de robot, de découvrir des jeux coopératifs qu'ils pourront apporter dans leur classe pour développer l'entraide, l'esprit d'équipe et la prise d'initiative de leurs élèves, ou encore d'apprendre à fabriquer des cartes mentales avec un logiciel libre, etc.

RÉSEAU CANOPÉ DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT

L'accompagnement pédagogique proposé par Réseau Canopé se concrétise jusque dans les établissements scolaires eux-mêmes, à condition que ceux-ci souscrivent un abonnement. Sur une durée d'un à cinq jours, en concertation avec le chef d'établissement et l'équipe pédagogique, des médiateurs de ressources et de services se déplacent et accompagnent les enseignants selon leurs besoins dans un projet précis, préparé en amont, en leur présentant des usages pédagogiques et en les y formant. Il peut s'agir d'un projet nécessitant l'utilisation de tablettes tactiles, d'un tableau numérique, de valises de baladodiffusion, de caméscopes, d'une webradio, etc. Le matériel numérique est prêté pendant cette période et peut l'être à nouveau à d'autres périodes, avec accompagnement ou non, dans le cadre de la « numérithèque ».

RÉSEAU CANOPÉ EN LIGNE

On trouve sur le site reseau-canope.fr (www.reseau-canope.fr/) une grande variété de ressources : livres, logiciels, vidéos, jeux, dossiers téléchargeables, applications mobiles, revues, ressources web, images, musique et documentation administrative. Gratuites ou payantes, elles concernent tous les niveaux et toutes les disciplines.

Les rubriques « actualités » et « agenda » informent les enseignants sur des expositions, concours et événements culturels susceptibles de les intéresser : ils peuvent en retrouver une

sélection en s'abonnant à la newsletter de leur choix, à la page Facebook, au compte Twitter ou à la chaîne Youtube de Réseau Canopé.

AVEC LES NOUVEAUX ENSEIGNANTS, UNE RELATION PRIVILÉGIÉE

Réseau Canopé apporte une attention particulière aux nouveaux enseignants qui sont naturellement demandeurs d'accompagnement lors de leur entrée dans le métier, confrontés à l'exigence de concilier qualité et quantité dans la préparation et l'animation de leurs séances pédagogiques, le plus souvent sans expérience. Réseau Canopé n'édite pas de ressources spécifiques puisqu'ils sont des enseignants à part entière dès l'année de stage. Cependant, ils ont besoin d'être guidés, parmi toutes les ressources à leur disposition, vers celles qui répondent à leurs besoins particuliers, à la fois dans leur formation universitaire et dans leurs stages de pratique accompagnée ou en responsabilité, en vue de la validation de leur master comme de leur titularisation.

Un espace leur a donc été dédié sur le site reseau-canope.fr (<https://www.reseau-canope.fr/notice/nouveaux-enseignants.html>). On peut y choisir les rubriques consacrées au 1^{er} ou au 2nd degré et s'abonner à la newsletter spécifique afin d'accéder à une sélection de ressources simples d'utilisation voire « clé en main » autour de thématiques telles que la mise en œuvre des programmes, la culture professionnelle, le climat scolaire et la gestion de classe, etc. Sur Twitter, le hashtag #NouveauxEnseignants leur donne accès à l'actualité qui les concerne. À la fin du mois d'août, le personnel de Réseau Canopé se mobilise pour aller à leur rencontre lors des réunions d'accueil des nouveaux arrivants et leur présenter l'offre de produits et services dont ils peuvent bénéficier. Un ouvrage gratuit leur est distribué, constitué d'extraits d'ouvrages récemment ou prochainement publiés par Réseau Canopé qui proposent des pistes de réflexion sur des sujets tels que la relation enseignant-élève, l'évaluation, le redoublement, les rythmes scolaires, l'accueil des élèves allophones ou « dys », etc.■

C'EST GRATUIT SUR LE SITE WWW.RESEAU-CANOPE.FR

- BSD, la Banque de séquences didactiques : des séquences vidéos filmées en classe (tous niveaux et disciplines) sont expliquées et commentées par des enseignants, des formateurs, des conseillers pédagogiques, des inspecteurs, etc. Des documents, des références aux programmes ou des liens viennent prolonger la réflexion. Abonnement gratuit.
- Les fondamentaux : plus de 400 films d'animation sont mis à disposition des enseignants comme des parents pour apprendre de façon ludique les notions fondamentales de l'école élémentaire en français, mathématiques, sciences, technologie, enseignement moral et civique. Des fiches téléchargeables après inscription accompagnent leur utilisation.
- L'Agence nationale des usages du numérique éducatif : ce site diffuse en particulier des tutoriels dont l'objectif est de faciliter la prise en main des outils numériques dans la pratique pédagogique des enseignants. On peut par exemple y apprendre à créer des contenus interactifs, à extraire une séquence d'un fichier vidéo, etc.
- Canoprof : avec ce logiciel téléchargeable gratuitement, les enseignants peuvent concevoir des ressources pédagogiques intégrant différents médias, les publier en différents formats vers leurs élèves et les partager avec les collègues. Des formations sont proposées dans les ateliers Canopé pour apprendre à maîtriser le logiciel.
- Viaéduc : ce réseau social des enseignants leur permet, après avoir créé un compte à l'aide de leur adresse académique (dès l'année de M2), de partager leur expérience, d'échanger des ressources, de constituer des groupes de travail, de participer à des débats thématiques sur l'enseignement et ses métiers, etc.
- eTwinning : des enseignants de 33 pays sont mis en contact afin de mener des projets d'échanges à distance avec leurs élèves à l'aide des TICE.

La boîte à outils des candidats et des nouveaux enseignants

De nombreux sites sont consacrés au monde de l'enseignement. Qu'ils soient institutionnels ou d'initiative privée, ils vous apportent des infos et vous accompagnent dans la réussite de votre concours, mais aussi dans la pratique de votre métier. Notre sélection.

LES SITES INSTITUTIONNELS



Le ministère de l'Éducation nationale
www.education.gouv.fr

Point de passage obligé pour les candidats aux différents emplois de l'Éducation nationale, le site www.education.gouv.fr vous permettra de trouver :

Dans la rubrique « Concours, Emplois, Carrières » :

- Des fiches métiers très complètes avec les profils de postes, les modes d'accès, les concours et les épreuves.
- Les adresses des académies et rectorats.
- Les réformes en cours, réglementations, etc.

Pour les métiers enseignants, cette rubrique fait un lien direct avec le site récent « devenir

enseignant.fr », spécialement conçu pour fournir les informations nécessaires sur la filière pédagogique.

Dans les onglets « École », « Collège », « Lycée » :

- L'ensemble des programmes ainsi que les orientations de la politique éducative.
- Les textes réglementaires : le bulletin officiel de l'éducation.
- Pour l'orientation, la page des CIO (centres d'information et d'orientation) : <http://www.education.gouv.fr/cid160/lieux-information.html>

Comme tous les textes officiels, les références de tous les concours et des métiers de l'Éducation nationale sont répertoriés sur le site, la navigation est complexe tant la masse documentaire est importante.

Pour les candidats aux métiers de l'enseignement, et plus généralement du secteur pédagogique (enseignant, psychologue, conseiller d'éducation), un portail spécifique a été créé : voir ci-dessous le site des ESPE.



Le site des ESPE
www.devenirenseignant.gouv.fr

Depuis septembre 2013, les IUFM ont fait place aux écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). La finalité reste la même : assurer la formation des maîtres et des professeurs de l'enseignement public.

Beaucoup plus accessible que le site de l'Éducation nationale, « [devenirenseignant.fr](http://www.devenirenseignant.fr) » simplifie la tâche des aspirants et des futurs candidats aux concours d'enseignants de l'Éducation nationale.

Trois rubriques - devenir enseignant, découvrir le métier et construire sa carrière - permettent de comprendre le parcours professionnel pour intégrer sereinement l'Éducation nationale. Vous trouverez toutes les informations pratiques sur l'accès aux métiers enseignants et leurs formations sans faire doublon avec le site de l'Éducation nationale.

Le site précise aussi certains éléments chiffrés concernant l'actualité des concours et vous trouverez les annales et les rapports de jury des années précédentes.

Chaque ESPE possède, en plus du site global, son propre portail dont la présentation change.



CANOPE

www.reseau-canope.fr/

La librairie et la médiathèque pédagogiques de référence. Indispensable pour les candidats aux concours de l'Éducation nationale et les nouveaux enseignants. (Voir notre article pages 22-23)

Trouver l'atelier CANOPE le plus proche : à partir de l'accueil, rubrique « Qui sommes nous ? », puis « Nous trouver ».



Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Équivalent du site de l'Éducation nationale pour la recherche et l'enseignement supérieur, ce portail regroupe toutes les informations officielles sur la recherche en France : orientations politiques, moyens, métiers, modes d'accès.

La rubrique « Ressources humaines » présente tous les métiers, y compris ceux du secteur administratif et des ressources documentaires.

La rubrique « Enseignement supérieur » donnera au visiteur une vision globale des possibilités de l'enseignement supérieur et toutes les clés pour y faire ses études ou y faire carrière.

éduscol
Portail national des professionnels de l'éducation

EDUSCOL

www.eduscol.education.fr

Une émanation très pragmatique de l'Éducation nationale à destination des enseignants en exercice.

Les candidats y trouveront des éléments importants pour l'acquisition de la culture professionnelle dans le cadre de la préparation aux épreuves orales des concours.

Cette « boîte à outils » est conçue pour répondre aux questions pratiques des enseignants. suite page 26 ▶

www.vocationenseignant.fr

LA COLLECTION QUI VOUS ACCOMPAGNE TOUT AU LONG DE VOTRE CARRIÈRE

Pour réussir votre concours et préparer vos cours

L'actualité politique, économique, sociale et internationale et l'analyse des grands débats de société par des spécialistes du sujet.

Des ouvrages concrets et accessibles au format poche.

ENTREZ DANS L'ACTU

5,90€/4,99 € en numérique
L'essentiel de l'actualité en 30 points pour démêler le vrai du faux.

REGARD D'EXPERT

à partir de 9,90€/6,99 € en numérique
La référence pour faire le tour d'un sujet.

PLACE AU DÉBAT

7,90€/5,99 € en numérique
L'analyse des termes et des enjeux d'un grand débat de société.



Ouvrages en vente en librairie et sur
www.ladocumentationfrancaise.fr

La documentation Française



► Agence pour l'enseignement français à l'étranger www.aefe.fr

Vous avez réussi le concours, vous êtes enseignant en poste et vous souhaitez travailler à l'étranger dans les établissements français d'enseignement : voici le site de référence pour les candidats à l'expatriation, en particulier dans l'onglet « Personnels ».



ONISEP www.onisep.fr

Un site pour le jeune public des collèves et des lycées en cours d'orientation professionnelle qui puisera l'inspiration et les informations sur les métiers. Ce site contient également une mine d'informations sur les pratiques pédagogiques et l'orientation.

Voir également le site du Centre national d'enseignement à distance pour la préparation des concours de l'enseignement : www.cned.fr

LES SITES ALTERNATIFS



vousnousils www.vousnousils.fr

Un site d'actualité autour de l'éducation. Un bon moyen d'être « à la page » au sujet des dernières nouvelles, des dossiers, des politiques et des réflexions sur l'éducation. Le suivi quotidien de l'actualité pédagogique, les analyses et les dossiers sont indispensables pour la bonne culture professionnelle des candidats aux concours, mais aussi pour les enseignants en poste.



Le Café Pédagogique www.cafepedagogique.net

Un site indépendant d'information en continue. Toute l'actualité au jour le jour, un magazine pour comprendre les enjeux du monde de l'éducation, des analyses et les informations indispensables pour intégrer les valeurs de l'enseignement.



Le petit journal des profs www.lepetitjournaldesprofs.com

Des réflexions d'avant-garde dans la rubrique « les dossiers », la vie des établissements de l'intérieur pour la rubrique « les chroniques », des outils et des moyens pédagogiques originaux pour « les kits pédagogiques ».

À consulter par les enseignants qui trouveront une base pour l'animation de cours en liaison avec les événements récents, et les candidats, une lecture quotidienne de l'actualité remise en perspective de l'enseignement. Plusieurs formules d'abonnements gratuits en ligne particulièrement efficaces.



Planète enseignant www.planete-enseignant.com

Un site participatif, élaboré par des enseignants, qui relaie d'autres sites et propose un classement par niveau (maternelle, primaire, collège, etc.) des différentes catégories d'informations.

Ces liens permettent d'élargir le champ de recherche, que ce soit pour des aspects réglementaires, des ressources pédagogiques, etc. Un peu confus, très éclectique mais surtout très complet.

L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ



Devenir enseignant www.devenirenseignant.org

À ne pas confondre avec son homologue du public en « .fr », [devenirenseignant.org](http://www.devenirenseignant.org) est une « boîte à outils » pour entrer et évoluer dans l'enseignement catholique. Les candidats au secteur privé trouveront des informations spécifiques sur les carrières, les filières, la réglementation et les métiers selon leur niveau de formation.



L'annuaire de l'enseignement privé www.enseignement-prive.info

En complément du site ci-dessus, un annuaire des écoles privées pour un premier contact, déposer un CV, chercher un poste de remplaçant, etc.

LES SITES PAR MATIÈRE



Espace sciences www.espace-sciences.org

Un site associatif (édité par Le centre de culture scientifique technique et industrielle de Rennes) très professionnel et particulièrement complet sur l'actualité des sciences et son enseignement. Les enseignants y trouveront les manifestations, les expositions, les actions en faveur des sciences et de leur enseignement. À consulter par les candidats aux disciplines scientifiques.



Web lettres www.weblettrés.net

Le site « weblettrés.net » est l'équivalent pour l'enseignement du français du site précédent pour les sciences.



Association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public www.apmep.fr

Site sur l'enseignement des mathématiques, surtout intéressant pour ses annales des examens de l'Éducation nationale (brevet, bac, classes spécifiques...).



Vocation Enseignant www.vocationenseignant.fr

Le site des candidats aux concours et enseignants stagiaires : actus, témoignages, conseils pour les épreuves écrites et orales... À suivre aussi sur Facebook : <https://www.facebook.com/VocationEnseignant/>

Éducation et système éducatif



La connaissance du système éducatif et de l'éthique professionnelle est essentielle à tout candidat au concours de professeur des écoles, et fait l'objet d'une épreuve spécifique du CRPE. Pour vous y préparer, comprendre ses enjeux et sa méthodologie, voici une présentation détaillée de cette épreuve et les conseils d'experts pour la réussir, extraits du livre « Éducation et système éducatif », édité chez Hachette Éducation.

Éducation et système éducatif, de Serge Herreman, Patrick Ghrenassia et Carine Royer - Hachette Éducation, Collection Objectif CRPE - Janvier 2017
368 pages ISBN 978-2-01-400547-9

Cet ouvrage prépare à la seconde partie de la deuxième épreuve orale d'admission du concours externe de recrutement de professeurs des écoles fixée par l'arrêté du 19 avril 2013.

C'est une épreuve sur dossier qui porte sur la connaissance de l'école et l'éthique professionnelle.

« Elle consiste en un exposé du candidat (15 min) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (30 min). L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles. L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

Durée de la préparation : 3 h ; durée totale de l'épreuve : 1 h 15. L'épreuve est notée sur 100. 40 points sont attribués à la première partie ; 60 sont attribués à la deuxième partie dont 20 points pour l'exposé et 40 pour l'entretien. » (Arrêté du 19 avril 2013 – Annexe.)

UNE ÉPREUVE ESSENTIELLE

La connaissance du système éducatif est exigée d'un futur professeur des écoles. Dans ce cadre, il s'agit de connaître les missions et les responsabilités de l'enseignant dans ses différentes situations professionnelles, dans la classe, dans l'école, et en rapport avec les partenaires de l'école. La commission évaluant la prestation du candidat se doit d'avoir des exigences à la hauteur des compétences attendues d'un professeur des écoles et elle s'y emploie. Le contenu de l'épreuve peut se décliner en trois temps : une connaissance de l'école primaire et, plus largement, du système éducatif ; l'éthique et les responsabilités professionnelles ; les partenaires de la communauté éducative. L'épreuve doit permettre au candidat d'« attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition ». Le candidat doit donc connaître l'existence du référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation et être capable

de mentionner les principales compétences, dont la plupart se rapportent au contenu de l'épreuve. L'arrêté du 1^{er} juillet 2013 précise les « compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ». Elles sont communes, pour la plupart, aux professeurs des écoles et du second degré, aux professeurs documentalistes et aux conseillers principaux d'éducation (CPE). Le référentiel décline quatorze compétences communes aux professeurs et personnels d'éducation ; cinq compétences sont communes aux seuls professeurs (P1 à P5), quatre compétences sont propres aux documentalistes (D1 à D4) et huit compétences aux CPE (C1 à C8). Nous attirons l'attention sur la définition de ce qu'est une « compétence » donnée en préambule du référentiel (connaissances, aptitudes et attitudes) : « Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : "ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte", chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre "la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments" ». »

suite page 28 ►



QUELQUES EXEMPLES DE THÈMES POSSIBLES POUR LES DOSSIERS

- rythmes scolaires
- laïcité
- liaison école-collège
- place et rôle de l'école maternelle
- scolarisation précoce en maternelle
- éducation prioritaire
- sortie scolaire
- scolarisation des enfants de - de 3 ans
- signalement et maltraitance
- dispositifs d'aide aux élèves
- emploi du temps
- absentéisme
- enseignement de la lecture
- relation école-familles
- programmes et socle commun
- évaluation
- compétences à l'école
- éducation à l'environnement
- climat scolaire ; punitions et sanctions
- violence et sécurité à l'école
- numérique à l'école
- redoublement
- motivation
- autorité et discipline
- équipe pédagogique
- harcèlement à l'école
- élèves aux besoins particuliers
- enseignement du fait religieux

DES ATTENTES PRÉCISÉES

• **Des enseignants polyvalents** : le PE n'est pas un spécialiste disciplinaire et didactique, contrairement aux professeurs monovalents du second degré ; le PE doit être capable d'une **approche pluridisciplinaire et transversale** qui établisse des liens entre disciplines au sein d'un projet global et d'une logique éducative cohérente pour l'élève, ceci pour éviter le cloisonnement disciplinaire et une perte de sens du fait d'apprentissages dispersés.

• **Des principes généraux pour tous les concours enseignants** : l'éthique enseignante et la connaissance de l'école doivent être communes et partagées par tous les enseignants, du primaire comme du secondaire ; on trouve ici réaffirmée la volonté d'une « **culture commune** » aux métiers de l'enseignement. On peut donc attendre qu'un PE soit capable de prendre en compte le second degré dans sa réflexion.

• **La capacité du candidat à situer son futur métier dans le cadre du fonctionnement global de l'école**. On peut, par exemple, s'attendre à ce que le candidat connaisse les dispositifs de transition CM2-6^e, soit informé du débat sur le collège unique, ou puisse évoquer les grands traits de la réforme du lycée.

• Au-delà de l'école proprement dite, sera valorisée la **connaissance du rôle du**

professeur avec les principaux partenaires que sont les parents d'élèves et les collectivités territoriales. La question des rythmes scolaires est un bon exemple d'articulation entre l'école et ces deux partenaires.

• Mais il ne peut être exigé de connaissances juridiques et réglementaires spécialisées, seulement une **bonne connaissance générale des règles de fonctionnement de l'école primaire**.

Ceci dit, n'oublions pas que nous sommes dans le cadre d'un concours où une connaissance plus large et plus précise apportera toujours un avantage au candidat.

L'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE

Il n'est pas prévu de note éliminatoire aux épreuves d'admission.

Précisons quels critères peuvent motiver une note basse :

- l'incapacité à comprendre le sens littéral, le contenu et les implications du document ;
- l'incapacité à entrer en communication avec le jury ;
- la totale méconnaissance de l'école et du système éducatif ;
- un positionnement idéologique et/ou éthique incompatible avec les valeurs fondamentales de l'École.

LES DOSSIERS

Les dossiers se composent de deux ou trois textes suivis ou précédés de deux ou trois questions. Les textes sont des textes réglementaires (extraits de lois, décrets, arrêtés, circulaires) et des textes pédagogiques (extraits de revues ou d'ouvrages). Tous se rapportent à un même thème, à une même problématique. Les questions portent sur la compréhension des textes, sur la définition d'une problématique, et sur une mise en relation avec des situations scolaires concrètes.

CONSEILS CONCERNANT L'EXPOSÉ

- Une problématique doit être dégagée du sujet. Elle structure l'exposé qui s'organise selon un plan clair présenté au jury.
- Il faut éviter de lire son papier, et regarder le jury en parlant.
- Le jury, en principe, n'interrompt pas l'exposé, sauf pour demander si l'exposé est terminé.
- Il est conseillé de surveiller son temps de parole en posant une montre devant soi. Il est aussi conseillé de s'être exercé auparavant à « calibrer » son débit, de façon à atteindre au plus près des 15 minutes imparties. Il faut savoir que, dans les conditions du concours, le stress provoque généralement une accélération du débit habituel.
- Si le temps est dépassé, le jury interrompt

l'exposé. À l'inverse, il faut utiliser au maximum les 15 minutes accordées, et éviter un débit trop lent ou trop d'hésitations et de bredouillages.

- Le candidat ne doit pas se laisser perturber par d'éventuels comportements troublants du jury. Si un membre du jury regarde ailleurs ou donne l'impression de s'ennuyer, cela ne signifie pas qu'il n'écoute pas et cela ne veut rien dire sur la qualité de l'exposé.
- À la fin de l'exposé, la conclusion et le ton adopté doivent faire comprendre au jury que l'exposé est fini.

CONSEILS CONCERNANT L'ENTRETIEN

- Le jury peut interroger sur l'exposé, pour approfondir tel ou tel point du sujet, ou choisir de poser des questions sans rapport avec le document, afin de tester les connaissances du candidat dans d'autres domaines.
- Il est recommandé de ne pas interrompre le jury quand il pose les questions.
- Il ne faut pas hésiter à demander au jury de reformuler la question, si elle n'est pas bien comprise.
- Il faut éviter de répondre trop précipitamment aux questions. D'une part, vous risquez de couper la parole au membre du jury qui n'a pas fini sa question ; d'autre part, vous risquez de répondre à côté faute de réflexion. Il est donc recommandé de prendre quelques secondes de réflexion avant de répondre : cela permet de vérifier qu'on a bien compris la question, qu'il n'y a pas de piège, et de préparer sa réponse. Mais ce petit temps de réflexion doit être assez bref pour ne pas casser la dynamique de l'échange.
- Le jury peut demander au candidat de « se positionner » sur certains choix professionnels. Par exemple, on demandera au candidat s'il doit tolérer des propos racistes de la part d'un élève, et comment il doit réagir. Il ne s'agit pas d'enquêter sur les opinions personnelles du candidat, mais de l'amener à s'engager clairement sur les valeurs ou les règles professionnelles de l'Éducation nationale. Il faut donc se prononcer clairement sur ces questions, afin de ne pas donner l'impression de fuir ses futures responsabilités et les choix que cela implique.
- Le jury n'a pas à interroger le candidat sur ses opinions politiques (neutralité laïque oblige !), mais sur des questions d'actualité, on peut attendre un positionnement professionnel du candidat. Par exemple, à une question sur les méthodes de lecture, il ne s'agira pas de prendre position pour ou contre le ministère, mais de restituer objectivement, dans un premier temps, les termes du débat (polémique sur la « méthode globale »), puis d'examiner les arguments en présence (critique de la méthode globale, insuffisances de la méthode syllabique), enfin de proposer un positionnement professionnel donnant la priorité à l'efficacité, et envisageant le choix d'une méthode permettant de compenser les insuffisances de chacune des précédentes.
- Certaines questions délicates peuvent être perçues par le candidat comme des « pièges ». En principe, le jury n'a pas pour but de « piéger » le candidat, mais de le pousser à donner le meilleur de lui-même en l'obligeant à approfondir sa réflexion ou son positionnement. Par exemple, demander à un candidat ce qu'il pense de la « discrimination positive » à l'école ne vise pas à le piéger sur ses opinions politiques, mais à vérifier d'abord s'il sait ce que c'est, quelles formes elle prend à l'école (bourses, éducation prioritaire), en quoi elle contribue à lutter contre les inégalités sociales par souci d'équité, mais aussi en quoi elle peut contredire l'égalité républicaine. Il s'agit donc de permettre au candidat d'aller le plus loin possible dans sa connaissance du problème, sans le soumettre à un « ultimatum ».
- Si le candidat ne sait pas répondre à une question, soit il peut demander à ce qu'elle soit reformulée s'il n'est pas sûr d'avoir compris, soit dire franchement qu'il ne sait pas, plutôt que de perdre du temps à se perdre dans de confuses généralités.
- Le candidat a pleinement le droit d'exprimer un désaccord avec le document ou un propos du jury : le jury ne peut sanctionner un désaccord de la part du candidat, du moment que ce désaccord est argumenté, et qu'il

reste dans le cadre des principes de l'école républicaine. Au contraire, cela peut être apprécié comme une qualité de jugement, de réflexion personnelle, et de fermeté sur des positions fondées.

- À l'inverse, un candidat qui, sous l'effet de questions déroutantes, en viendrait à se contredire souvent sans s'en rendre compte ou sans que cela le gêne, serait jugé inconsistent et incohérent, et donc incapable d'un positionnement personnel fiable.
- Un candidat peut lors des échanges s'apercevoir de l'aspect erroné ou incomplet d'une de ses remarques et dès lors proposer au jury une nouvelle réponse argumentée témoignant de l'évolution de sa réflexion, ce qui est toujours apprécié.

CONSEILS POUR LA PRÉPARATION DE L'ÉPREUVE

Connaissances et culture générale

L'épreuve se prépare. Il faut ainsi avoir une maîtrise suffisante des différents thèmes déclinés dans le programme de l'épreuve. Il est indispensable d'aller visiter les sources en lisant des auteurs et textes fondamentaux. Il faut lire suffisamment pour être en mesure de prendre le recul suffisant et mettre en perspective ses différentes lectures. On attend d'un professeur d'école qu'il fasse preuve d'un esprit critique.

suite page 30. ▶

► Il est indispensable par ailleurs de connaître parfaitement les programmes de l'école primaire et les différents documents d'accompagnement et d'application. Des questions y font systématiquement référence lors de l'entretien. Par ailleurs, il convient de témoigner d'une solide culture générale : on est en droit de l'attendre d'un professeur des écoles. Il vous faut ainsi être suffisamment informé de l'actualité mais également avoir connaissance de « l'histoire proche » (Qui était président de la République au moment de la réforme Haby ? Qui était ministre de l'Éducation nationale lors du vote de la loi d'orientation de 1989 ? Etc).

Au-delà, alliez travail et plaisir en allant au théâtre, au cinéma, en visitant des expositions, en lisant...

Aller « sur le terrain »

On n'attend pas des connaissances « livresques » d'un candidat. Un futur professeur des écoles doit être capable de percevoir les différents enjeux pour l'école dans le document soumis à sa réflexion. Sans avoir une expérience de la réalité scolaire comme enseignant (cela lui est impossible !), il doit être capable de se projeter sur le terrain, de témoigner de sa capacité à articuler réflexion théorique et implication pédagogique et didactique.

Dans ce sens, rien ne remplace les stages d'observation et de pratique accompagnée en classe, qui doivent vous permettre de récolter suffisamment de « matériel » en regard des différents thèmes déclinés dans le référentiel de compétences.

Il convient donc de vous donner les moyens d'observer ces différents aspects, de prendre de nombreuses notes, de vous constituer une mémoire que vous pourrez articuler dans l'instant ou plus tard avec les différentes connaissances/aptitudes/attitudes de la compétence. Pour vous aider, nous vous proposons différentes grilles d'observation que vous pourrez compléter à votre guise. ■

GRILLE D'OBSERVATION GÉNÉRALE

Organisation générale de l'école

- Personnels de l'Éducation nationale : fonction et rôle (directeur, enseignants titulaires des classes, enseignants spécialisés membres du RASED ou responsables d'une CLIS, enseignants référents...).
- Projet d'école.
- Rôle des évaluations (dont l'évaluation nationale de début de CE2).
- Les conseils d'école, de cycle, de maîtres.
- Dispositifs d'aide aux élèves.
- Les différents projets : PPRE, PAP, PAI, PPS...
- Mise en place de décroissements : sous quelle(s) forme(s) ?
- Relations parents/enseignants.
- Organisation des PEDT (projet éducatif territorial).
- Intervenants extérieurs : statut et fonction.
- Activités périscolaires : ateliers ; accompagnement scolaire ; statut des animateurs.
- Partenariats.

GRILLE D'OBSERVATION POUR L'ÉCOLE MATERNELLE

1. L'accueil

1.1. Dans quel lieu se déroule-t-il ?

1.2. Accueil dans la classe :

- des parents (attitudes de l'enseignant, des parents) ;
- des enfants : l'organisation, les jeux, les « coins », autres activités selon le niveau de classe.

1.3. Décrire les différents moments de l'accueil, préciser la durée.

2. Le(s) regroupement(s)

2.1. Décrire les différents temps de regroupement de la journée.

2.1.1. Le premier regroupement :

- les activités proposées ;
- la participation des enfants ;
- la durée.

2.1.2. Les autres regroupements (y compris dans le cadre des séances).

2.2. Y a-t-il des techniques observables utilisées par l'enseignant :

- pour regrouper les enfants (musique, signal...) ?
- pour animer le groupe, rétablir l'attention... ?

3. Les ateliers

- Recenser les différents types d'ateliers.
- Sont-ils liés à un thème ? À un projet ?
- Comment sont-ils organisés (rotation, groupes de couleurs...) ?
- Comment sont-ils présentés aux enfants ?
- Comment sont-ils suivis par l'enseignant (ateliers dirigés, semi-dirigés, autonomes...) ?

4. Rôle de l'ATSEM

- Une ATSEM intervient-elle sur la classe ?
- Quand ? Pour quoi faire ? Décrire la coopération avec l'enseignant.

5. Les activités des élèves

- Les enfants jouent-ils ? Quand ?
- Les différentes formes de jeux observables et les objectifs visés.
- Les autres activités : dresser une typologie.

6. La récréation

- Horaires, durée, matériel éventuellement disponible.
- Que font les enfants ? Leurs modes de relation, les interactions.
- Rôle de l'enseignant.

GRILLE D'OBSERVATION POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

1. Les relations dans la classe

- Maître-élèves.
- Élèves-élèves.
- Déplacements des élèves.
- Degré d'autonomie.

2. Communication dans la classe

- Communication verticale (maître-élèves).
- Communication horizontale (élèves-élèves).
- Les différents supports (oral, écrit, gestuel).
- Règles de communication à l'oral (demander la parole en levant le doigt...).
- Registre(s) de langue utilisé(s) ?
- Formulation/compréhension des consignes.
- Écoute/questions/reformulation.

3. Les activités observées

- 3.1. Comment la classe est-elle organisée du point de vue pédagogique ?
- Répartitions, emploi du temps.
- Forme.

3.2. Les séances d'enseignement :

- différents types de séances observées ;
- place de l'élève dans les apprentissages ;
- compétences visées : notionnelles, transversales, d'attitude et de comportement.

4.1. Choix d'une séance et description de son déroulement.

4.2. Place et rôle du travail de groupe.

4.3. Mise en place d'une différenciation pédagogique : de quel type ?

Avec quels élèves ?

Pour quelle(s) matière(s) ?

4.4. Évaluation.

5. Règles de vie, enseignement moral et civique, participation des élèves

- Existe-t-il des règles de vie ? Sous quelle forme ?
- Les élèves participent-ils à la gestion de la classe ? Comment ?
- Activités spécifiques d'éducation civique/à la citoyenneté.

6. Gestion de l'espace

- L'architecture de l'école.
- L'agencement dans la classe : disposition des tables, du bureau, des meubles de rangement.
- La circulation dans la classe.
- L'utilisation du tableau.
- L'affichage.
- Le matériel pédagogique (manuels, ordinateurs, jeux...).

7. Gestion du temps dans la classe

- Activités spécifiques du matin/de l'après-midi.
- Organisation de la journée : alternance des activités.
- Lancements de la journée, des activités.
- Transition entre les activités.
- Gestion de l'avant et l'après récréation.
- Les enfants ont-ils des moments de temps libre, de contrat... ?

8. Les temps hors de la classe

- Les récréations : organisation générale, comportement des enfants.
- Les déplacements.
- Les activités périscolaires.
- L'aide individualisée.

Objectif CRPE

Concours 2017

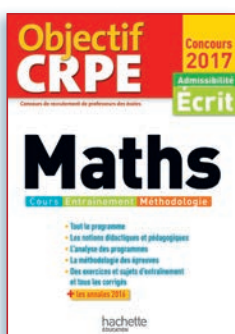
Admissibilité
Écrit
Admission
Oral

Concours de recrutement de professeurs des écoles

Toute une gamme d'ouvrages pour réussir le CRPE

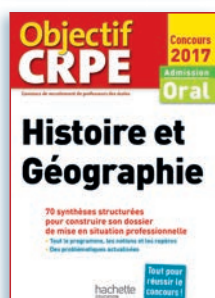
Des MANUELS complets pour se préparer :
cours, entraînement, méthodologie

L'admissibilité



L'admission

Des FICHES pour réviser toutes les notions



Des QCM pour se tester



Pour s'entraîner



hachette
ÉDUCATION

MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE
**POUR LES RISQUES LIÉS
À VOTRE ACTIVITÉ**

OFFRE RÉSERVÉE AUX MÉTIERS
DE L'ENSEIGNEMENT :

-10% SUR LES CONTRATS
D'ASSURANCE AUTO*

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN



Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
Connectez-vous sur www.gmf.fr ou depuis votre mobile sur m.gmf.fr

*Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{ère} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2017.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.